

Ralentissement de l'économie mondiale . . .

Avec une nouvelle équipe de direction, le FMI est prêt à faire face aux aléas de la conjoncture

La hausse des prix mondiaux du pétrole en l'an 2000, la chute des marchés boursiers, l'effondrement du secteur technologique, en particulier aux États-Unis, et la persistance des difficultés du secteur financier et des entreprises au Japon pèsent sur la croissance mondiale en 2001. Il est maintenant prévu que celle-ci s'établira à un peu moins de 3 %, contre près de 5 % en l'an 2000. Bien que les perspectives à court terme se soient détériorées notablement en 2001, le résultat le plus probable reste un ralentissement relativement modéré et de courte durée, puisque la croissance s'accélélerait en 2002-03. Néanmoins, il subsiste des risques, notamment les déséquilibres extérieurs des États-Unis et de plusieurs



Des échanges de livres contre devises à Ankara en début d'année. Les vigoureuses mesures prises ensuite dans le cadre d'un programme appuyé par le FMI ont permis d'atténuer les tensions.

Fiche signalétique du FMI

Création : 29 pays ont signé les Statuts (charte) le 27 décembre 1945. Les opérations financières ont débuté le 1^{er} mars 1947.

Pays membres : 183

Organes dirigeants :

Conseil des gouverneurs

Conseil d'administration

Directeur général : Horst Köhler

Première Directrice générale adjointe : Anne O. Krueger

Directeurs généraux adjoints :

Eduardo Aninat

Shigemitsu Sugisaki

Personnel : environ 2.500 personnes de 133 pays

Ressources totales : 212 milliards de DTS (270 milliards de dollars)

Objectifs principaux :

Promouvoir la coopération monétaire internationale.

Faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international.

Promouvoir la stabilité des changes et maintenir entre les États membres des régimes de change ordonnés.

Aider à établir un système multilatéral de règlement des transactions courantes entre les États membres et à

éliminer les restrictions de change qui entravent le développement du commerce mondial.

Mettre les ressources générales du FMI temporairement à la disposition des États membres, leur fournissant ainsi la possibilité de corriger les déséquilibres de leur balance des paiements sans recourir à des mesures préjudiciables à la prospérité nationale ou internationale.

Abréger la durée et réduire l'ampleur des déséquilibres des balances des paiements des États membres.

Principaux domaines d'activité :

Surveillance : évaluation de la politique macroéconomique des États membres dans le cadre d'une analyse détaillée de la situation économique générale et de la stratégie de chaque État membre.

Aide financière : octroi de crédits et de prêts aux États membres en proie à des difficultés de balance des paiements, à l'appui de l'ajustement et de la réforme.

Assistance technique : conseils et appui financier dans plusieurs domaines, dont la conception et l'exécution de la politique budgétaire et monétaire, le renforcement des institutions (banques centrales et Trésors), la collecte et l'amélioration des statistiques, et la formation des fonctionnaires.



autres grands pays, la persistance de cours boursiers élevés dans nombre de pays et les difficultés financières de plusieurs pays à marché émergent.

Aux États-Unis, la croissance devrait s'accélérer au deuxième trimestre de 2001, le relâchement de la politique monétaire faisant alors sentir ses effets. Le Japon, en récession pour la quatrième fois sur les dix dernières années, doit mener une politique macroéconomique de soutien et poursuivre les réformes structurelles, notamment dans le secteur bancaire, pour favoriser une reprise durable. Dans la zone euro aussi, le ralentissement est plus marqué que prévu, bien que la faiblesse de l'euro ait soutenu les exportations.

Les événements survenus cette année dans plusieurs pays à marché émergent (Argentine, Brésil et Turquie) ont démontré que le risque de crise financière reste bien réel. L'Argentine, en récession depuis trois ans, vient d'adopter un train de mesures d'ajustement budgétaire pour atténuer les tensions financières et dissiper les craintes concernant sa capacité d'assurer le service de sa dette extérieure. Le Brésil se ressent des difficultés régionales et resserre sa politique budgétaire face à l'affaiblissement de sa monnaie, à la hausse des taux d'intérêt et au ralentissement de la croissance, qui alourdisent la charge de sa dette. Après une crise financière qui a paralysé le pays, la Turquie a adopté une vaste stratégie de restructuration bancaire, d'assainissement budgétaire et de réformes structurelles, et est bien engagée sur la voie du redressement.

Pendant l'année écoulée, le FMI a cherché à atténuer les tensions financières dans ces pays et, avec la Banque mondiale, à s'attaquer aux problèmes des pays membres les plus pauvres.

Changement et réforme au FMI

Tandis que les perspectives de l'économie mondiale s'assombrissaient, le FMI a subi des changements notables en 2001. Stanley Fischer, Premier Directeur général adjoint, Jack Boorman, Directeur du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques depuis 1990, et Michael Mussa, Conseiller économique et Directeur du Département des études, ont annoncé leur départ. M. Fischer est remplacé par Anne O. Krueger, ancienne économiste principale de la Banque mondiale et spécialiste du commerce. M^{me} Krueger, qui sera la première femme à faire partie de la direction du FMI, est entrée en fonction le 1^{er} septembre. Timothy Geithner, ancien Sous-Secrétaire au Trésor américain, prendra la tête du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques en novembre. Kenneth Rogoff, de la Harvard University, a pris ses fonctions de Directeur du Département des études le 2 août et Gerd Häusler, ancien président de la branche banque d'investissement de la Dresdner Bank, celles de Directeur du nouveau Département des marchés de capitaux internationaux le 9 août.

Avec cette nouvelle équipe en place, M. Köhler poursuivra ses efforts de réforme du FMI, qui reposent sur

la vision approuvée par les pays membres lors de l'Assemblée annuelle à Prague en l'an 2000. Il vise notamment à recentrer le FMI sur ses responsabilités fondamentales dans les domaines macroéconomique et financier, et en particulier sur son rôle de gardien de la stabilité financière internationale. À cet effet, les services du FMI poursuivront leurs travaux sur l'établissement de systèmes d'alerte avancée aux fins de la prévention des crises financières. La création du Département des marchés de capitaux internationaux a pour but de permettre au FMI de mieux comprendre les marchés de capitaux et d'être mieux armé pour identifier les symptômes de crise suffisamment tôt pour s'y attaquer avec succès. L'objectif des systèmes d'alerte avancée n'est pas de rendre publique la vulnérabilité d'un pays, ce qui pourrait provoquer la crise que le système est censé éviter, mais bien d'identifier des indicateurs de vulnérabilité et de les rendre publics par temps calme pour que chacun apprenne à reconnaître les signes d'une crise naissante. Pour recenser ces indicateurs, le FMI s'appuiera sur son expérience dans les pays membres qu'il a aidés pendant les crises asiatique, russe, brésilienne, argentine et turque. Le nouveau département a aussi pour fonction essentielle de renforcer la capacité du FMI à aider les pays à accéder aux marchés de capitaux internationaux, faute de quoi les pays les plus pauvres ne parviendront pas à faire reculer la pauvreté.

Une meilleure communication avec les secteurs financiers privés est un autre point à l'ordre du jour du FMI; c'est à cette fin que M. Köhler a créé le groupe consultatif sur les marchés des capitaux. Le FMI cherche aussi à faire participer plus rapidement les créanciers privés à la prévention et à la résolution des crises, et il examinera les enseignements de la participation du secteur privé en Argentine et en Turquie. Même si le fait d'insister davantage sur la prévention réduira la fréquence et la gravité des crises, M. Köhler est conscient que les perturbations et les crises économiques ne peuvent être exclues dans une économie mondiale ouverte et dynamique.

M. Köhler cherche aussi à réviser les conditions dont le FMI assortit ses prêts, non seulement pour les recentrer sur la politique macroéconomique, mais aussi pour renforcer la prise en main des programmes par les pays. De fait, les prêts accordés cette année sont assortis de moins de conditions et les programmes mettent l'accent sur les réformes structurelles qui sont essentielles au succès macroéconomique et qui ressortent aux domaines de responsabilité et de compétence du FMI. ■

Photographies : Tarik Tinazay (AFP), page 1; AFP, page 14; Denio Zara, Padraic Hughes, Pedro Márquez, et Michael Spilotro (FMI), pages 19, 22, 27, 29 et 32; Issouf Sanogo (AFP), page 26; Eric Feferberg (AFP), page 30; Gonzalo Espinoza (AFP), page 31.

Illustration : Massoud Etemadi (FMI), pages 7 et 8.

Une structure modelée par les Statuts

Le FMI comprend un Conseil des gouverneurs, un Conseil d'administration, un Directeur général, un Premier Directeur général adjoint, deux autres Directeurs généraux adjoints et un personnel composé de fonctionnaires internationaux. Le personnel est regroupé en départements géographiques, techniques, d'information et de communication, et d'appui. Les chefs de département font rapport au Directeur général.

Le *Conseil des gouverneurs* est composé des gouverneurs et gouverneurs suppléants nommés par les pays membres, qui désignent chacun un gouverneur — généralement le ministre des finances ou le gouverneur de la banque centrale — et un gouverneur

suppléant. Le Conseil des gouverneurs a délégué au Conseil d'administration tous ses pouvoirs, à l'exception de ceux qui lui sont expressément conférés. Il se réunit normalement une fois par an.

Le *Conseil d'administration* (Conseil) est chargé de la conduite des opérations journalières du FMI. Il se compose de 24 administrateurs, qui sont nommés ou élus par les pays ou groupes de pays membres, et du Directeur général, qui en est le président. Il se réunit plusieurs fois par semaine pour traiter d'un large éventail de questions portant sur les politiques, les opérations et l'administration du FMI, dont la surveillance de la politique macroéconomique des pays membres, l'aide finan-

Conseil d'administration (à partir du 20 août 2001)

ADMINISTRATEUR
Suppléant
Votant pour¹
(Nombre de voix — % du total)

RANDAL QUARLES
Meg Lundsager
États-Unis
(371.743–17,16 %)

KEN YAGI
Haruyuki Toyama
Japon
(133.378–6,16 %)

KARLHEINZ BISCHOFBERGER
Ruediger von Kleist
Allemagne
(130.332–6,02 %)

PIERRE DUQUESNE
Gilles Bauche
France
(107.635–4,97 %)

STEPHEN PICKFORD
Stephen Collins
Royaume-Uni
(107.635–4,97 %)

WILLY KIEKENS (Belgique)
Johann Prader (Autriche)
Autriche République slovaque
Belgique République tchèque
Hongrie Slovaquie
Kazakhstan Slovaquie
Luxembourg Turquie
(111.696–5,16 %)

J. DE BEAUFORT WIJNHOLDS
(Pays-Bas)
Yuriy G. Yakusha (Ukraine)
Arménie Israël
Bosnie-Macédoine, ex-République yougoslave de
Herzégovine
Bulgarie Moldova
Croatie Pays-Bas
Chypre Roumanie
Géorgie Ukraine
(105.412–4,87 %)

HERNÁN OYARZÁBAL (Venezuela)
Fernando Varela (Espagne)
Costa Rica Honduras
El Salvador Mexique
Espagne Nicaragua
Guatemala Venezuela
(92.989–4,29 %)

PIER CARLO PADOAN (Italie)
Harilaos Vittas (Grèce)
Albanie Malte
Grèce Portugal
Italie Saint-Marin
(90.636–4,18 %)

THOMAS A. BERNES (Canada)
Peter Charleton (Irlande)
Antigua-et-Barbuda Grenade
Bahamas Irlande
Barbade Jamaïque
Belize Saint-Kitts-et-Nevis
Canada Saint-Vincent-et-les Grenadines
Dominique Sainte-Lucie
(80.636–3,72 %)

OLLI-PEKKA LEHMUSAAARI (Finlande)
Åke Törnqvist (Suède)
Danemark Lettonie
Estonie Lituanie
Finlande Norvège
Islande Suède
(76.276–3,52 %)

MICHAEL J. CALLAGHAN (Australie)
Diwa Guinigundo (Philippines)
Australie Palaos
Corée Papouasie-Nouvelle-Guinée
Kiribati Nouvelle-Guinée
Îles Marshall Philippines
Îles Salomon Samoa
Micronésie, États fédérés de Seychelles
Mongolie Vanuatu
Nouvelle-Zélande
(72.413–3,34 %)

SULAIMAN M. AL-TURKI
Ahmed Saleh Alosaimi
Arabie Saoudite
(70.105–3,24 %)

CYRUS D.R. RUSTOMJEE (Afrique du Sud)

Ismaila Usman (Nigéria)
Afrique du Sud Mozambique
Angola Namibie
Botswana Nigéria
Burundi Ouganda
Érythrée Éthiopie
Gambie Sierra Leone
Kenya Soudan
Lesotho Swaziland
Libéria Tanzanie
Malawi Zambie
Zimbabwe
(69.968–3,23 %)

DONO ISKANDAR DJOJOSUBROTO (Indonésie)
Kwok Mun Low (Singapour)
Brunéi Darussalam Népal
Cambodge Rép. dém. pop. lao
Fidji Singapour
Indonésie Thaïlande
Malaisie Tonga
Myanmar Vietnam
(68.367–3,16 %)

A. SHAKOUR SHAALAN (Égypte)
Abdelrazaq Faris Al-Faris
(Émirats arabes unis)

Bahreïn Libye
Égypte Maldives
Émirats arabes unis Oman
Iraq Qatar
Jordanie République arabe syrienne
Koweït Yémen, République du Liban
(64.008–2,95 %)

WEI BENHUA
JIN Qi
Chine
(63.942–2,95 %)

ALEXEI V. MOJINE
Andrei Lushin
Russie
(59.704–2,76 %)

ROBERTO F. CIPPA (Suisse)
Wieslaw Szczuka (Pologne)
Azerbaïdjan Suisse
Ouzbékistan Tadjikistan
Pologne Turkménistan
République kirghize
(56.900–2,63 %)

MURILO PORTUGAL (Brésil)

Roberto Junguito (Colombie)
Brésil Panama
Colombie République dominicaine
Équateur Suriname
Guyana Haïti
Trinité-et-Tobago
(53.422–2,47 %)

VIJAY L. KELKAR (Inde)
R.A. Jayatissa (Sri Lanka)
Bangladesh Inde
Bhoutan Sri Lanka
(52.112–2,41 %)

ABBAS MIRAKHOR
(République islamique d'Iran)
Mohammed Dairi (Maroc)
Algérie Maroc
Ghana Pakistan
Iran, République islamique d' Tunisie
(51.793–2,39 %)

A. GUILLERMO ZOCCALI (Argentine)
Guillermo Le Fort (Chili)
Argentine Paraguay
Bolivie Pérou
Chili Uruguay
(43.395–2,00 %)

ALEXANDRE BARRO CHAMBRIER
(Gabon)
Damian Ondo Maïe (Guinée équatoriale)

Bénin Mali
Burkina Faso Maurice
Cameroun Mauritanie
Cap-Vert Niger
Comores République centrafricaine
Congo, Rép. du Rwanda
Côte d'Ivoire São Tomé-et-Principe
Djibouti Tchad
Gabon Togo
Guinée Sénégal
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Madagascar
(25.169–1,16 %)

¹Au 20 août 2001, le total des voix attribuées aux pays membres était de 2.166.739 et celui des voix pouvant être exprimées au Conseil d'administration, de 2.159.666. Ce dernier chiffre n'inclut pas le nombre de voix de l'État islamique d'Afghanistan, de la République fédérale de Yougoslavie et de la Somalie, qui n'ont pas participé à l'élection ordinaire des administrateurs de l'an 2000, ni celui de la République démocratique du Congo, dont le droit de vote a été suspendu le 2 juin 1994, conformément à l'article XXVI, section 2 b), des Statuts.



Siège du FMI à Washington.

cière du FMI à ceux-ci et les aspects systémiques de l'économie mondiale.

Le *Directeur général* est le chef des services du FMI. Sous la direction du Conseil, il assure la conduite des affaires courantes du FMI. Son mandat est de cinq ans et il peut remplir des mandats successifs.

En juillet 2000, le FMI et la Banque mondiale ont chargé des groupes de travail distincts d'examiner le processus de sélection de leur chef respectif en vue de rendre le processus plus transparent. Le 26 avril 2001, le Conseil d'administration du FMI a souscrit au projet de rapport conjoint des deux groupes de travail, qui orientera le processus de sélection à l'avenir.

Le *Comité monétaire et financier international* du Conseil des gouverneurs (ancien Comité intérimaire) est un comité consultatif qui se compose de 24 membres (gouverneurs du FMI, ministres ou autres personnalités de rang comparable). La représentation des pays y est la même qu'au Conseil d'administration. Il se réunit normalement deux fois par

an, en avril ou mai et au moment de l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs, en septembre ou octobre. Il est notamment chargé de formuler des avis et de faire rapport au Conseil des gouverneurs sur des questions ayant trait à la gestion et à l'adaptation du système monétaire et financier international, notamment sur les perturbations soudaines qui pourraient le menacer, et sur les propositions d'amendement des Statuts.

Le *Comité du développement* (Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement) se compose lui aussi de 24 membres (ministre des finances ou autres personnalités de rang comparable) et se réunit en général au même moment que le Comité monétaire et financier international. Il fournit des avis et fait rapport aux Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI sur les questions de développement et sur les ressources financières qui sont nécessaires pour promouvoir celui-ci. ■

Assise financière . . .

La quote-part définit les relations financières et institutionnelles avec le FMI

Le FMI est une coopérative financière, semblable à certains égards à une association de crédit mutuel. À son adhésion, chaque pays verse une souscription appelée «quote-part». Celle-ci est déterminée *grosso modo* par sa position économique vis-à-vis des autres pays membres et tient compte du PIB, des transactions courantes et des réserves officielles du pays. La quote-part définit les relations financières et institutionnelles des pays membres avec le FMI (voir encadré).

Qu'est-ce qu'une quote-part?

La quote-part d'un pays membre est le fondement de ses relations avec le FMI.

Souscription : la quote-part d'un pays au FMI équivaut à sa souscription au capital de l'organisation. Le pays est tenu de régler sa souscription en totalité : une fraction ne dépassant pas 25 % doit être payée en avoirs de réserve internationaux spécifiés par le FMI (DTS ou monnaies largement acceptées, comme le dollar EU, l'euro, le yen ou la livre sterling) et le reste dans sa propre monnaie.

Nombre de voix attribuées : chaque membre du FMI dispose de 250 voix de base plus une voix supplémentaire pour chaque fraction de la quote-part équivalant à 100.000 DTS. La quote-part détermine donc le nombre de voix dont le pays dispose au FMI.

Accès au financement : le montant d'aide qu'un pays peut obtenir du FMI (limite d'accès) est généralement fonction de sa quote-part.

Allocation de DTS : la fraction des allocations de DTS attribuée à chaque pays est fixée en proportion de sa quote-part.

Le total des souscriptions des pays membres au capital du FMI forme un réservoir de ressources auquel celui-ci a recours pour aider les pays en proie à des difficultés financières temporaires. S'il dispose de ressources adéquates, le FMI peut fournir un soutien à la balance des paiements des pays appliquant des programmes de réforme économique et financière.

À des intervalles de cinq ans au plus, le Conseil d'administration procède à une révision des quotes-parts et détermine, à la lumière de l'évolution de l'économie mondiale et de la position relative des pays membres au sein de cette économie, s'il y a lieu de proposer au Conseil des gouverneurs de les ajuster. Un pays membre peut demander à tout moment un ajustement de sa quote-part. Ce fut le cas récemment de la Chine, dont la quote-part est passée de 4.687,2 millions de DTS à 6.369,2 millions de DTS.

En 1998, après l'achèvement de la onzième révision générale des quotes-parts, le Conseil des gouverneurs a proposé une augmentation de 45 % du total des quotes-parts, de 146 milliards de DTS (200 milliards de dollars) à 212 milliards de DTS (290 milliards de dollars). Sa décision était motivée par l'expansion de l'économie mondiale depuis la dernière augmentation (1990), l'ampleur des éventuels déséquilibres de paiements, la mondialisation et la libéralisation rapides des échanges et des paiements, notamment des flux de capitaux, les besoins de liquidités actuels et futurs du FMI et le niveau de ses ressources empruntées.

Le Conseil a opté pour une répartition essentiellement équiproportionnelle de cette augmentation :

75 % ont été distribués à tous les pays au prorata des quotes-parts actuelles; 15 % ont été attribués en proportion des parts des pays membres calculées à l'aide de formules qui mesurent l'importance relative d'un pays dans l'économie mondiale sur la base du PIB, du solde des transactions courantes et des réserves officielles («quotes-parts calculées»); les 10 % restants ont été répartis de manière à remédier aux plus graves anomalies de ce processus, c'est-à-dire entre les pays

dont la part dans le total des quotes-parts calculées dépasse de beaucoup leur part du total des quotes-parts effectives.

Évolution

Au 30 avril 2001, 174 pays membres (représentant plus de 99 % du total des quotes-parts proposées en 1998 à l'issue de la onzième révision générale) avaient donné leur consentement à l'augmentation

Quotes-parts au FMI

(Millions de DTS)

État membre	15 août 2000	20 août 2001	État membre	15 août 2000	20 août 2001	État membre	15 août 2000	20 août 2001
Afghanistan, État islam. d'	120,4	120,4	Géorgie	150,3	150,3	Ouzbékistan	275,6	275,6
Afrique du Sud	1.868,5	1.868,5	Ghana	369,0	369,0	Pakistan	1.033,7	1.033,7
Albanie	48,7	48,7	Grèce	823,0	823,0			
Algérie	1.254,7	1.254,7				Palaos, Rép. des	3,1	3,1
Allemagne	13.008,2	13.008,2	Grenade	11,7	11,7	Panama	206,6	206,6
			Guatemala	210,2	210,2	Papouasie-Nouvelle-Guinée	131,6	131,6
Angola	286,3	286,3	Guinée	107,1	107,1	Paraguay	99,9	99,9
Antigua-et-Barbuda	13,5	13,5	Guinée-Bissau	14,2	14,2	Pays-Bas	5.162,4	5.162,4
Arabie Saoudite	6.985,5	6.985,5	Guinée équatoriale	32,6	32,6			
Argentine	2.117,1	2.117,1				Pérou	638,4	638,4
Arménie	92,0	92,0	Guyana	90,9	90,9	Philippines	879,9	879,9
			Haïti	60,7	60,7	Pologne	1.369,0	1.369,0
Australie	3.236,4	3.236,4	Honduras	129,5	129,5	Portugal	867,4	867,4
Autriche	1.872,3	1.872,3	Hongrie	1.038,4	1.038,4	Qatar	263,8	263,8
Azerbaïdjan	160,9	160,9	Îles Marshall	2,5	2,5			
Bahamas	130,3	130,3				République arabe syrienne	293,6	293,6
Bahrein	135,0	135,0	Îles Salomon	10,4	10,4	République Centrafricaine	55,7	55,7
			Inde	4.158,2	4.158,2	République dém. pop. lao	39,1	39,1
Bangladesh	533,3	533,3	Indonésie	2.079,3	2.079,3	République Dominicaine	218,9	218,9
Barbade	67,5	67,5	Iran, Rép. islam. d'	1.497,2	1.497,2	République kirghize	88,8	88,8
Belarus	386,4	386,4	Iraq	504,0	504,0			
Belgique	4.605,2	4.605,2				République slovaque	357,5	357,5
Belize	18,8	18,8	Irlande	838,4	838,4	République tchèque	819,3	819,3
			Islande	117,6	117,6	Roumanie	1.030,2	1.030,2
Bénin	61,9	61,9	Israël	928,2	928,2	Royaume-Uni	10.738,5	10.738,5
Bhoutan	6,3	6,3	Italie	7.055,5	7.055,5	Russie	5.945,4	5.945,4
Bolivie	171,5	171,5	Jamaïque	273,5	273,5			
Bosnie-Herzégovine	169,1	169,1				Rwanda	80,1	80,1
Botswana	63,0	63,0	Japon	13.312,8	13.312,8	Saint-Kitts-et-Nevis	8,9	8,9
			Jordanie	170,5	170,5	Saint-Marin	17,0	17,0
Brésil	3.036,1	3.036,1	Kazakhstan	365,7	365,7	Saint-Vincent-et-les Grenadines	8,3	8,3
Brunéi Darussalam	150,0	150,0	Kenya	271,4	271,4	Sainte-Lucie	15,3	15,3
Bulgarie	640,2	640,2	Kiribati	5,6	5,6			
Burkina Faso	60,2	60,2				Samoa	11,6	11,6
Burundi	77,0	77,0	Koweït	1.381,1	1.381,1	São Tomé-et-Principe	7,4	7,4
			Lesotho	34,9	34,9	Sénégal	161,8	161,8
Cambodge	87,5	87,5	Lettonie	126,8	126,8	Seychelles	8,8	8,8
Cameroun	185,7	185,7	Liban	203,0	203,0	Sierra Leone	103,7	103,7
Canada	6.369,2	6.369,2	Libéria	71,3	71,3			
Cap-Vert	9,6	9,6				Singapour	862,5	862,5
Chili	856,1	856,1	Libye	1.123,7	1.123,7	Slovénie	231,7	231,7
			Lituanie	144,2	144,2	Somalie	44,2	44,2
Chine	4.687,2	6.369,2	Luxembourg	279,1	279,1	Soudan	169,7	169,7
Colombie	774,0	774,0	Macédoine, ex-Rép. youg.de	68,9	68,9	Sri Lanka	413,4	413,4
Comores	8,9	8,9	Madagascar	122,2	122,2			
Congo, République du	84,6	84,6				Suriname	92,1	92,1
Congo, Rép. dém. du	291,0	291,0	Malaisie	1.486,6	1.486,6	Suède	2.395,5	2.395,5
			Malawi	69,4	69,4	Suisse	3.458,5	3.458,5
Corée	1.633,6	1.633,6	Maldives	8,2	8,2	Swaziland	50,7	50,7
Costa Rica	164,1	164,1	Mali	93,3	93,3	Tadjikistan	87,0	87,0
Côte d'Ivoire	325,2	325,2	Malte	102,0	102,0			
Croatie	365,1	365,1				Tanzanie	198,9	198,9
Chypre	139,6	139,6	Maroc	588,2	588,2	Tchad	56,0	56,0
			Maurice	101,6	101,6	Thaïlande	1.081,9	1.081,9
Danemark	1.642,8	1.642,8	Mauritanie	64,4	64,4	Togo	73,4	73,4
Djibouti	15,9	15,9	Mexique	2.585,8	2.585,8	Tonga	6,9	6,9
Dominique	8,2	8,2	Micronésie, États fédérés de	5,1	5,1			
Égypte	943,7	943,7				Trinité-et-Tobago	335,6	335,6
El Salvador	171,3	171,3	Moldova	123,2	123,2	Tunisie	286,5	286,5
			Mongolie	51,1	51,1	Turkménistan	75,2	75,2
Émirats arabes unis	611,7	611,7	Mozambique	113,6	113,6	Turquie	964,0	964,0
Équateur	302,3	302,3	Myanmar	258,4	258,4	Ukraine	1.372,0	1.372,0
Érythrée	15,9	15,9	Namibie	136,5	136,5			
Espagne	3.048,9	3.048,9				Uruguay	306,5	306,5
Estonie	65,2	65,2	Népal	71,3	71,3	Vanuatu	17,0	17,0
			Nouvelle-Zélande	894,6	894,6	Venezuela	2.659,1	2.659,1
États-Unis	37.149,3	37.149,3	Nicaragua	130,0	130,0	Vietnam	329,1	329,1
Éthiopie	133,7	133,7	Niger	65,8	65,8	Yémen, Rép. du	243,5	243,5
Fidji	70,3	70,3	Nigéria	1.753,2	1.753,2			
Finlande	1.263,8	1.263,8				Yougoslavie, Rép. féd. de	—	467,7
France	10.738,5	10.738,5	Norvège	1.671,7	1.671,7	Zambie	489,1	489,1
Gabon	154,3	154,3	Oman	194,0	194,0	Zimbabwe	353,4	353,4
Gambie	31,1	31,1	Ouganda	180,5	180,5	Total	210.251,4	212.414,9



de leur quote-part et en avaient versé le montant, d'où une hausse substantielle des ressources à la disposition du FMI. En juillet 2001, le Conseil d'administration a approuvé la prolongation jusqu'au 31 janvier 2002 de la période prévue pour consentir à l'augmentation au titre de la onzième révision générale et s'acquitter du paiement nécessaire.

En décembre 2000, la République fédérale de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) a réuni les conditions nécessaires pour succéder au FMI à l'ex-République socialiste fédérale de Yougoslavie, avec une quote-part de 467,7 millions de DTS.

Architecture financière . . .

La réforme interne du FMI va renforcer le système financier international

Après les crises financières qui ont éclaté sur les marchés émergents dans les années 90 et ont gagné d'autres pays, la communauté internationale a pris des mesures pour rendre le monde moins vulnérable à ces crises. Il est toutefois manifeste que ses travaux sont loin d'être terminés. Améliorer la prévention et la gestion des crises, c'est s'attaquer aux causes de cette vulnérabilité, accroître la transparence et observer les normes internationales de bonne conduite économique. Le FMI, le secteur privé et les gouvernements y ont tous un rôle à jouer.

Ces dix dernières années, le FMI a apporté des changements à la façon dont il opère. Il a opté pour une ouverture et une transparence croissantes de ses politiques et opérations, et a encouragé ses membres à publier des informations sur leurs politiques et pratiques économiques et financières. Cette ouverture favorise le fonctionnement ordonné et efficace des marchés financiers, réduit les risques de crise et responsabilise davantage les décideurs.

Réformes du FMI

Tout en consolidant les acquis des réformes qu'il a lancées ces dernières années, le FMI a rationalisé et réformé ses facilités de prêt pour centrer son action sur la prévention des crises et assurer une utilisation plus efficace de ses ressources. Il a modifié les modalités de la ligne de crédit préventive (LCP) de manière à en rehausser l'attrait (voir «Mécanismes de financement»). Il a approuvé des mesures visant à dissuader l'usage excessif de ses ressources en relevant les taux d'intérêt applicables en cas de recours massif à ses crédits, ainsi qu'à encourager ses membres à effectuer des remboursements anticipés. Il envisage en outre de rationaliser et cibler sa conditionnalité en réduisant ses conditions de financement (voir «Conditionnalité»). Les programmes doivent tenir dûment compte du processus national de prise de décision et reposer sur une internalisation poussée des stratégies économiques soutenues par le FMI. Le but visé est de laisser aux pays la plus grande marge de manœuvre possible pour choisir leurs propres lignes d'action tout en veillant à

Pendant l'exercice, le Conseil d'administration a examiné les formules utilisées pour calculer les quotes-parts des pays membres, en vue de les simplifier et de les mettre à jour afin de tenir compte de l'évolution de l'économie mondiale et notamment du rôle grandissant des marchés de capitaux. Le Conseil a conclu que la formule recommandée par un groupe d'experts externes indépendants renforcerait encore la concentration des quotes-parts sur les principaux pays membres de l'institution et est convenu d'attendre le résultat d'une analyse supplémentaire des services du FMI. Un premier examen de celle-ci est prévu pour septembre 2001. ■

ce que les ressources du FMI servent à financer les ajustements nécessaires et soient protégées.

Pleins feux sur la prévention

Le FMI a mis au point des normes et codes applicables à des domaines relevant de ses responsabilités premières (voir «Normes et codes») et lancé un programme d'élaboration de rapports sur l'observation par les pays membres des normes et codes internationaux dans leurs pratiques économiques et financières (RONC). La conformité à certaines normes contribue au bon fonctionnement des économies et des systèmes financiers au niveau national, ce qui est nécessaire à un fonctionnement harmonieux du système international.

Ensemble, le FMI et la Banque mondiale ont renforcé et amélioré leurs évaluations du système financier des pays par le biais du programme d'évaluation du secteur financier, qui vise à détecter les facteurs de vulnérabilité du système financier (banques, compagnies d'assurances, fonds communs de placement et marchés financiers). Ce programme, qui fait maintenant partie des activités courantes du FMI, permettra d'évaluer 24 pays par an et portera en priorité sur les pays qui sont importants pour la santé du système financier mondial. Son but est d'aider les pays à résister aux crises et à la contagion venue d'ailleurs et de rendre plus efficaces les efforts visant à promouvoir l'établissement de systèmes financiers solides.

Beaucoup de travaux ont déjà été faits pour axer davantage la surveillance du FMI sur la vulnérabilité des pays aux crises; en particulier, des efforts ont été déployés pour identifier les principes d'une gestion prudente des engagements extérieurs et pour mettre au point un cadre analytique permettant d'évaluer la vulnérabilité externe des pays. Le FMI aide ses membres à évaluer l'adéquation de leurs réserves aux besoins, à gérer celles-ci et à assurer le suivi et la gestion de leur dette de manière à prévenir les crises. Le FMI et la Banque mondiale ont établi ensemble des directives pour la gestion de la dette publique afin d'aider les pays à améliorer leurs pratiques en la matière et pour

réduire leur vulnérabilité financière. Ils ont consulté à cet effet les représentants de 122 pays et 19 institutions et révisé les directives en tenant compte de leurs points de vue. L'objet de cette initiative est de faire en sorte que les pays membres participent davantage à l'élaboration des directives et que celles-ci s'inspirent de pratiques saines et soient largement comprises et acceptées. (La version définitive des directives est affichée sur le site Web du FMI.) Le FMI effectue également des travaux sur les systèmes d'alerte avancée, outil de surveillance des risques que posent les problèmes des pays membres et la situation des marchés internationaux.

Au début de l'année, Horst Köhler, Directeur général du FMI, a souligné la nécessité pour le FMI de posséder une connaissance plus profonde des marchés et flux financiers internationaux. Le FMI s'est doté d'un Département des marchés de capitaux internationaux (voir page 8), qui renforcera sa capacité de détecter au plus tôt le risque ou l'imminence d'une crise. En outre, il a créé le Groupe consultatif sur les marchés de capitaux (GCMC), dont la tâche est d'assurer un dialogue régulier entre la direction et les hauts fonctionnaires de l'institution et les représentants du secteur financier privé. Le GCMC a tenu sa première réunion en septembre 2000.

Pour éviter les crises financières . . .

La transparence des pays et du FMI est essentielle

Plus les pays seront ouverts, directs et francs dans l'élaboration de leurs politiques et la diffusion de données économiques et financières, mieux leur économie et le système monétaire international dans son ensemble fonctionneront. Le manque de transparence est à l'origine de la crise mexicaine de 1994-95 et des crises des marchés émergents de 1997-98. Dans ces crises, les marchés ont été tenus dans l'ignorance de développements importants et se sont montrés incertains puis nerveux devant l'apparition d'une multitude de problèmes interdépendants. Les insuffisances des données économiques, la fragilité cachée des systèmes financiers et le manque de clarté de l'exécution et de l'élaboration des politiques économiques ont contribué à une perte de confiance qui a fini par menacer la stabilité mondiale. La transparence et la franchise sont particulièrement importantes du fait de la circulation plus rapide des capitaux privés et de l'intégration croissante des pays aux marchés de capitaux internationaux.

Les efforts que la communauté internationale déploie depuis la fin des années 90 pour prévenir les crises, notamment la mise au point de normes et codes internationaux, découlent en partie d'une volonté d'ouverture. La transparence favorise le fonctionnement ordonné et efficace des marchés financiers en assurant une meilleure information de leurs participants. Elle peut améliorer les résultats économiques en encourageant une plus grande participation à l'examen et à l'analyse des poli-

tiques. Elle responsabilise davantage les décideurs et devrait rendre leur action plus crédible. Elle peut aussi réduire les possibilités de corruption et les risques de chocs. Ces efforts ont été appuyés par le FMI et par d'autres institutions financières et organisations professionnelles internationales.

Associer le secteur privé à la résolution des crises, c'est obtenir la participation des créanciers privés au financement d'un programme de stabilisation. Cette participation se justifie pour deux raisons. Tout d'abord, comme les mouvements de capitaux privés peuvent être brusques et l'emporter de loin sur les apports du secteur officiel, il est nécessaire d'assurer un financement adéquat des programmes économiques. Ensuite, la participation du secteur privé contribue à éliminer l'aléa moral de sorte que le financement officiel n'aura pas pour effet de moins inciter le secteur privé à évaluer et à gérer les risques.

Au cours de l'exercice, le FMI a appliqué ce cadre d'action à l'Argentine et à la Turquie, et les travaux ont progressé dans deux volets, la restructuration des obligations souveraines internationales et celle de la dette des entreprises privées. Le FMI continuera à renforcer ce cadre en 2002, notamment en redoublant d'efforts pour promouvoir des relations constructives entre les pays et leurs créanciers. Il examinera en outre les chances qu'ont les pays touchés par la crise de regagner accès aux marchés, ainsi que la comparabilité des traitements accordés par les créanciers du secteur privé et ceux du Club de Paris. ■

tiques. Elle responsabilise davantage les décideurs et devrait rendre leur action plus crédible. Elle peut aussi réduire les possibilités de corruption et les risques de chocs. Ces efforts ont été appuyés par le FMI et par d'autres institutions financières et organisations professionnelles internationales.

Transparence des pays

Une plus grande transparence est l'un des principaux objectifs de nombreux pays. Ils communiquent régulièrement et rapidement des données économiques et le processus d'élaboration de leurs politiques est bien plus ouvert. L'assistance technique du FMI, entre autres, sera essentielle pour que ces progrès se poursuivent.

Le FMI encourage la pratique de la transparence. Il a mis au point des normes servant à guider les pays dans la diffusion de leurs données économiques et financières auprès du public. Il





s'agit de la norme spéciale de diffusion des données, à laquelle souscrivent généralement les pays qui ont ou cherchent à avoir accès aux marchés de capitaux internationaux, et du système général de diffusion des données (SGDD), qui offre aux autres pays un cadre permettant d'améliorer l'établissement et les pratiques de diffusion de leurs données. Le SGDD prévoit 17 catégories de données dont la communication est mensuelle, parmi lesquelles les réserves internationales et la dette extérieure.

L'observation des normes et codes internationaux aide à assurer le bon fonctionnement des économies. Outre le SGDD, le FMI a mis au point des codes de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques et des politiques monétaire et financière.

Transparence du FMI

Le FMI s'attache à mieux expliquer ses travaux et à fournir davantage d'informations sur son rôle et ses opérations. Il a élargi son programme de publication et développé un vaste site Web qui donne des précisions

sur ses comptes financiers, sa position de liquidité et la position financière des pays membres auprès de lui. Il publie aussi des informations sur ses sources de financement.

Le FMI cherche parfois à obtenir des avis extérieurs, notamment des institutions du secteur privé. Pendant l'exercice 2001, il a sollicité des commentaires sur sa facilité de prêt concessionnelle, l'initiative qu'il a lancée avec la Banque mondiale pour un allègement de la dette, ses travaux sur les normes et codes, le nouveau projet de directives pour la gestion de la dette publique et sa conditionnalité.

La direction et les services du FMI collaborent plus étroitement avec diverses instances extérieures. En juillet 2000, ils ont créé le Groupe consultatif sur les marchés de capitaux pour améliorer la communication avec les marchés. Le but visé est d'entretenir le dialogue avec le secteur privé, que la situation soit bonne ou pas, et de retenir les leçons de l'expérience.

Le Conseil d'administration cherche à concilier la fonction de surveillance du système monétaire international et le rôle de conseiller confidentiel qui ont été attribués au FMI. Celui-ci

- publie plus d'informations sur la surveillance, notamment des notes d'information au public et des rapports pour les consultations au titre de l'article IV;

- publie plus d'informations sur les programmes qu'il appuie et les vues du Conseil sur ces programmes, ainsi que les déclarations du Président du Conseil à l'issue des débats;

- diffuse des notes d'information au public à l'issue de débats de politique générale au Conseil et des documents connexes;

- a fait procéder à des évaluations externes de la facilité d'ajustement structurel renforcée (rebaptisée facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance), ainsi que de ses activités de surveillance et de recherche;

- diffuse davantage d'informations financières sur lui-même, notamment ses principales statistiques financières, sa position de liquidité, ses transactions financières trimestrielles et la position financière de ses pays membres auprès de lui. Ses états financiers sont maintenant tout à fait conformes aux normes comptables internationales et identifient clairement les principales composantes de ses actifs et passifs;

- a rendu ses archives plus accessibles au public.

Tout en convenant unanimement en principe des avantages de la transparence et d'une politique de publication ouverte, les administrateurs s'inquiètent du coût d'une telle politique — par exemple, le risque d'une perte de franchise — et ont demandé de faire d'ici janvier 2002 un bilan des récentes initiatives pour déterminer les étapes à venir. ■

Création du Département des marchés de capitaux internationaux

Le 1^{er} mars 2001, le FMI a annoncé qu'il mettait en place un Département des marchés de capitaux internationaux dans le but de renforcer la surveillance et d'améliorer la prévention et la gestion des crises. Dans le nouveau département, devenu opérationnel en juin 2001, sont consolidées les activités et opérations actuellement réparties entre trois départements (le Département de l'élaboration et de l'examen des politiques, le Département de la monnaie et des changes et le Département des études). Il aura de surcroît pour fonction de nouer des contacts avec les institutions qui fournissent la majorité des capitaux privés du globe, ou en assurent l'intermédiation.

Le nouveau département est l'une des initiatives engagées par le FMI pour renforcer l'architecture financière internationale et, tout particulièrement, le rôle de l'institution dans la prévention des crises financières. Grâce à ce département, le FMI

- approfondira sa connaissance du fonctionnement des marchés financiers et des forces déterminant l'offre de capitaux;
- sera mieux armé pour faire face aux problèmes systémiques posés par l'évolution des marchés de capitaux;
- exercera une surveillance plus efficace, sur le plan national et international;
- sera plus à même de détecter rapidement les risques de tensions sur les marchés financiers;
- sera davantage en mesure de faciliter l'accès des pays membres aux marchés de capitaux internationaux et de travailler en synergie avec ces marchés.

Pour que les pays membres soient mieux à même de prendre des mesures correctives

Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, où l'évolution de l'économie d'un pays et sa politique économique peuvent influencer sur nombre d'autres pays, il est essentiel de disposer d'un mécanisme de surveillance de la politique macroéconomique et de la politique de change des pays pour assurer le bon fonctionnement du système monétaire international. C'est ce que fait le FMI en examinant régulièrement avec les pays membres leurs politiques économiques et financières, et en surveillant et en évaluant continuellement l'évolution économique et financière au niveau national, régional et mondial. Par cette fonction, appelée «surveillance», le FMI s'efforce d'attirer l'attention sur les dangers qui se profilent à l'horizon économique et de permettre aux pays membres de prendre des mesures correctives.

Pendant les crises au Mexique fin 1994, en Asie en 1997-98, en Russie et au Brésil en 1998, et en Turquie et en Argentine en 2001, les effets se sont propagés dans les autres pays à marché émergent, soulignant encore l'importance de la surveillance. Le FMI prête maintenant attention à un plus large éventail de facteurs de vulnérabilité d'un pays à une crise financière. La surveillance est ainsi mieux ciblée et plus franche. Le FMI s'attache notamment à établir des systèmes d'alerte avancée pour suivre les risques résultant de problèmes dans les pays membres et de la situation sur les marchés internationaux.

Types de surveillance

Surveillance bilatérale. Le FMI procède à des consultations avec chaque pays membre selon un cycle régulier (habituellement annuel). (On appelle ces consultations «consultations au titre de l'article IV» parce qu'elles sont prévues à l'article IV des Statuts du FMI.) Ces consultations portent essentiellement sur les politiques de change, budgétaire et monétaire, la balance des paiements et l'évolution de la dette extérieure, l'influence de la politique économique sur les comptes extérieurs, les implications internationales et régionales de la politique économique et l'identification de vulnérabilités éventuelles. Avec l'intégration des marchés financiers mondiaux, la surveillance du FMI est davantage axée sur les mouvements de capitaux et les questions relatives aux secteurs financier et bancaire. Si elles ont un intérêt d'un point de vue macroéconomique, les politiques structurelles, comme celles qui touchent au marché du travail, à l'environnement et à la gestion des affaires publiques, tombent aussi sous le coup de la surveillance.

Surveillance multilatérale. Le rapport semestriel du FMI sur les *Perspectives de l'économie mondiale* et son rapport annuel sur les marchés de capitaux internationaux (*International Capital Markets*) permettent

d'évaluer les implications internationales de la politique économique des pays membres et d'examiner l'évolution et les perspectives du système monétaire international.

Surveillance régionale. Le FMI examine les politiques menées dans le cadre d'accords régionaux et s'entretient régulièrement avec l'Union européenne, l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale et l'Union monétaire des Caraïbes orientales. Il participe aussi davantage aux initiatives régionales des pays membres, notamment la Communauté du développement de l'Afrique australe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Manila Framework Group et le Conseil de coopération du Golfe.

Rendre la surveillance plus efficace

Information. Chaque pays membre doit fournir au FMI les informations nécessaires aux fins de la surveillance. Le FMI encourage aussi les pays à faire preuve de transparence en ce qui concerne leur politique économique et l'évolution de leur économie, par exemple en publiant des données sur les réserves extérieures, les engagements y afférents et la dette extérieure à court terme. Il est de l'avis général qu'un manque de données fiables a contribué aux crises mexicaine et thaïlandaise.

Continuité. Afin de s'assurer de la continuité et de l'efficacité de la surveillance, le FMI complète les consultations annuelles par des missions intérimaires de ses services dans les pays membres et par de fréquentes réunions informelles du Conseil d'administration au cours desquelles les faits majeurs survenus dans les pays membres sont passés en revue.

Cadre. Du fait de la mondialisation des marchés de capitaux, le FMI a élargi le cadre de sa surveillance pour y inclure un examen plus rigoureux et plus détaillé du fonctionnement du secteur financier, de questions afférentes aux mouvements des capitaux et de la vulnérabilité extérieure, en particulier de l'interdépendance des politiques économiques et des risques de contagion. Afin de renforcer la surveillance du secteur financier et de promouvoir un dialogue plus efficace sur les questions connexes, le FMI et la Banque mondiale ont lancé le programme d'évaluation du secteur financier en mai 1999. Les conclusions qui se dégagent de ces évaluations visent à promouvoir la détection rapide de faiblesses du système financier qui pourraient avoir des conséquences macroéconomiques et à aider les autorités nationales à riposter de façon appropriée.

Observation de normes et de codes. Le FMI, ainsi que d'autres organisations internationales et organes de

réglementation, ont établi des normes et des codes de bonnes pratiques reconnus internationalement, qui peuvent améliorer les politiques et les systèmes économiques et financiers des pays, et ainsi renforcer le système financier international. L'observation de ces normes et de ces codes est volontaire, mais peut jouer un rôle important pour éviter les crises financières et améliorer les résultats économiques.

Conditionnalité . . .

Un recentrage sur les domaines de compétence du FMI

Lorsqu'il apporte son aide financière à un pays, le FMI doit avoir l'assurance que celui-ci mène une politique propre à corriger, en totalité ou en partie, ses déséquilibres de paiements extérieurs pour que ses ressources soient protégées et tôt ou tard recouvrées. L'engagement pris explicitement par un pays d'appliquer des mesures correctives en échange du soutien du FMI est appelé «conditionnalité». En s'assurant ainsi de la capacité du pays à le rembourser en temps voulu, le FMI permet à d'autres pays d'avoir accès à sa réserve limitée de ressources. Grâce au financement du FMI et à son rôle dans la mobilisation d'autres concours, le pays peut procéder à un ajustement ordonné sans recourir à des mesures qui nuiraient à sa prospérité ou à celle d'autres pays.

Les conditions du soutien du FMI peuvent aller d'un engagement général à coopérer avec le FMI pour concevoir une politique à l'élaboration d'un projet spécifique et chiffré de politique économique et financière. Les autorités sont tenues d'adresser au FMI une «lettre d'intention» ou un «mémoire de politique économique et financière», dans lesquels sont indiqués l'action qu'elles entendent mener pendant la période d'application du programme, les réformes qu'elles comptent opérer avant l'approbation de l'accord, les critères de réalisation (indicateurs des objectifs des politiques qu'un pays doit appliquer avant d'effectuer des tirages) et les examens périodiques permettant au Conseil de déterminer si les politiques du pays sont conformes aux objectifs du programme. Les tirages sur les ressources générales du FMI dans les «tranches supérieures de crédit» (tirages plus élevés sous réserve de l'application de mesures correctives) sont échelonnés en fonction de cette évaluation. Les progrès d'un pays peuvent aussi être suivis à l'aide de repères, qui ne sont pas nécessairement quantitatifs et se rapportent souvent à des variables et politiques structurelles.

Multiplication des conditions

Les prêts du FMI sont assujettis depuis le milieu des années 50 à des conditions, initialement centrées sur les politiques monétaire, budgétaire et de change. À partir de la fin des années 80, le FMI a accordé de plus

Transparence. L'importance de la crédibilité pour maintenir ou rétablir la confiance du marché souligne l'intérêt de la transparence. Le FMI encourage ses pays membres à renforcer la transparence de leur politique économique et cherche à rendre ses propres conseils plus transparents. Pendant l'exercice écoulé, le FMI a décidé de publier les rapports sur les pays au titre de l'article IV lorsque le pays concerné est d'accord. ■

en plus d'importance à l'objectif de croissance dans ses programmes tout en renforçant son intervention dans les pays où la balance des paiements n'est pas viable en raison de graves problèmes structurels. Le nombre de conditions structurelles — deux ou trois par an en moyenne au milieu des années 80 — était passé à douze ou plus dans la seconde moitié des années 90.

Cette expansion a fait craindre que le FMI n'outrepasse les limites de son mandat et de ses compétences en appliquant des conditions qui dépassent le cadre de ses responsabilités fondamentales. Des conditions trop détaillées risqueraient de nuire à la prise en main du programme par le pays, sans laquelle les réformes ne sauraient avoir lieu. En outre, une conditionnalité mal ciblée pourrait mettre à l'épreuve les capacités administratives des pays qui s'emploient à appliquer des réformes non essentielles au détriment de celles qu'ils doivent absolument opérer pour assurer leur croissance et continuer à avoir accès aux ressources du FMI.

Rationalisation et recentrage

Le Directeur général du FMI insiste donc sur la rationalisation de la conditionnalité — la rendre plus efficace et mieux la centrer sans l'affaiblir — et une meilleure prise en main des programmes par les pays. La rationalisation comporte plusieurs étapes. En septembre 2000, M. Köhler a fait diffuser une Note d'orientation intérimaire où sont énoncés des principes généraux que le FMI applique maintenant aux programmes, nouveaux ou en place. En mars 2001, le Conseil a examiné la conditionnalité sur la base de documents des services du FMI affichés sur le site Web pour solliciter l'avis du public. Trois séminaires, en juin et juillet 2001, ont permis à des fonctionnaires, à des universitaires et à des représentants d'autres organisations de s'exprimer eux aussi. Enfin, le Conseil tiendra compte de l'examen par les services du FMI des enseignements tirés de l'application des principes de la Note.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs ont souscrit aux grandes lignes de la Note d'orientation et sont convenus que :

- les réformes structurelles essentielles à la réalisation des objectifs macroéconomiques du programme doivent être couvertes par la conditionnalité du FMI;
- lorsque les réformes sont utiles — mais non essentielles — à la réalisation des objectifs du programme, l'application de la conditionnalité sera plus ciblée et mesurée;
- le champ d'application et les éléments de la conditionnalité sont susceptibles de varier en fonction de la situation du pays et de la facilité;
- la coordination entre le FMI et d'autres organisations, dont la Banque mondiale, est importante;
- le recours accru aux revues des programmes, utiles pour des évaluations tant prospectives que rétrospectives des politiques économiques des pays, ne doit pas amoindrir la conviction des pays qu'ils continueront à avoir accès aux ressources du FMI;
- les repères structurels, qui sont utiles au suivi des progrès dans l'application des réformes structurelles, ne doivent être utilisés que pour marquer une étape importante et représentative vers le but visé;
- les lettres d'intention doivent soit se concentrer seulement sur les aspects de la politique qui sont couverts par la conditionnalité, soit, lorsque les autorités souhaitent les utiliser pour présenter leur programme

général, indiquer clairement quels éléments du programme relèvent de la conditionnalité;

- la négociation d'un programme doit permettre aux autorités d'envisager diverses lignes d'action de façon à tenir compte de la situation et des priorités du pays et à assurer que le programme est pris en main par le pays.

Questions à approfondir

Quelles sont les mesures essentielles et les mesures utiles mais non essentielles à la réalisation des objectifs d'un programme? Faut-il (ou comment) appliquer la conditionnalité du FMI aux mesures non essentielles? Il faut juger au cas par cas. À cet égard, il convient d'établir un dispositif de coordination avec la Banque mondiale et d'autres institutions de développement pour les volets de programmes qui ne relèvent pas des responsabilités fondamentales du FMI. Il faut aussi étudier plus avant le rythme et l'enchaînement des réformes structurelles, ainsi que l'adaptation de la conditionnalité à la capacité d'exécution du pays. Si le FMI doit se montrer plus sélectif dans son appui à des programmes insuffisamment pris en main (ce qui peut être difficile à évaluer), il doit aussi en considérer le coût pour le pays concerné. ■

Facilités de crédit . . .

Le FMI adapte ses facilités en fonction de l'évolution de l'économie mondiale

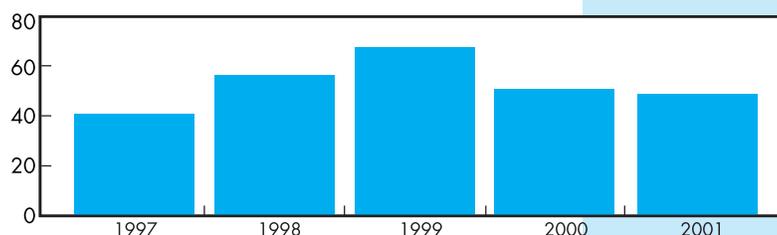
Le FMI apporte une aide financière aux pays en proie à des difficultés temporaires de balance des paiements; à l'opposé des banques de développement, il ne fournit pas de concours à des fins ou pour des projets déterminés (les objectifs du FMI sont précisés dans sa fiche signalétique, page 1). Le soutien financier du FMI à un pays permet à celui-ci de reconstituer ses réserves ou d'effectuer, en règlement de ses importations ou autres obligations externes, des paiements plus élevés qu'il n'aurait pu le faire autrement. Le financement doit être approuvé par le Conseil d'administration.

L'aide financière du FMI est de deux types, concessionnel et non concessionnel. L'aide non concessionnelle relève d'un certain nombre de politiques et mécanismes, dont les modalités dépendent de la gravité et de la durée du problème de balance des paiements à corriger (voir encadré, pages 12–13). Une ligne de crédit en faveur d'un pays prend normalement la forme d'un accord financier par lequel le FMI donne à celui-ci l'assurance qu'il lui fournira une aide conformément aux termes dudit accord.

Le FMI fournit par ailleurs des prêts concessionnels (taux d'intérêt peu élevé) aux pays à faible revenu dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et accorde des dons ou prêts aux pays admissibles à l'initiative en faveur des

Encours des crédits du FMI, exercices 1997/2001

(Milliards de DTS)



Note : L'exercice du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril.
 Source : FMI, *Rapport annuel 2001*.

pays pauvres très endettés (PPTE) pour les aider à réduire leur dette extérieure.

Facilités ordinaires

Les crédits du FMI sont prélevés sur une réserve de ressources, dont l'emploi est temporaire. Ces ressources, qui proviennent des paiements de souscription des pays membres, sont détenues au compte des ressources générales (CRG). Le pays bénéficiaire utilise sa propre monnaie pour «acheter» des avoirs de réserve (monnaies étrangères largement acceptées et DTS) au FMI. Ces avoirs sont d'ordinaire déposés à la banque centrale du pays et ont les mêmes usages que les autres avoirs de réserve internationaux. Le FMI

prélève des commissions sur les ressources utilisées et les délais de remboursement varient selon la facilité. Le pays rembourse ses obligations au FMI en lui «rachetant» sa propre monnaie. Le montant de monnaie qu'un pays peut obtenir du FMI («limites d'accès») dépend généralement de sa quote-part.

Les crédits du FMI sont assortis de conditions spécifiques qui s'appliquent à la politique économique et financière du pays bénéficiaire et varient selon l'ampleur du financement accordé. Pour les tirages ne dépassant pas 25 % de sa quote-part (sur la «première tranche de crédit»), le pays doit montrer qu'il fait des efforts raisonnables pour surmonter ses difficultés de balance des paiements. Les tirages excédant cette limite (sur les «tranches supérieures») se font par versements échelonnés assujettis au respect de critères de réalisation. Ils s'effectuent normalement dans le cadre d'accords de confirmation ou d'accords élargis. Le FMI a en outre mis en place des facilités spéciales pour apporter un surcroît d'aide non concessionnelle aux pays en proie à des difficultés de paiement de nature bien précise.

Facilités de crédit du FMI

Tranches de crédit et mécanisme élargi de crédit

- **Tranche de crédit** (1952) : aide aux pays en proie à des difficultés de balance des paiements de courte durée ou cycliques; un accord de confirmation dure généralement de 12 à 18 mois, avec un maximum de 3 ans.

Limite d'accès : annuelle : 100 % de la quote-part; cumulative : 300 % de la quote-part

Échéances (remboursement anticipé/obligatoire) : 2¹/₄–4 ans/3¹/₄–5 ans

Commissions : taux ordinaire plus commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200 % de la quote-part; 200 points de base sur les montants supérieurs à 300 %)

Conditions : adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable

Échelonnement et suivi : achats trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions

- **Accord au titre du mécanisme élargi de crédit** (1974) : aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée. Bien qu'il ne soit pas régi par la politique des tranches de crédit, un tel accord est assorti des conditions des tranches supérieures de crédit pour un accès dépassant 25 % de la quote-part.

Limite d'accès : annuelle : 100 % de la quote-part; cumulative : 300 % de la quote-part

Échéances (remboursement anticipé/obligatoire) : 4¹/₂–7 ans/4¹/₂–10 ans

Commissions : taux ordinaire plus commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200 % de la quote-part; 200 points de base sur les montants supérieurs à 300 %)

Conditions : adopter un programme triennal prévoyant des réformes structurelles et décrire chaque année en détail la politique qui sera menée sur les 12 mois suivants

Examen des facilités par le Conseil

Le Conseil d'administration a examiné les facilités non concessionnelles du FMI en mars 2000 et a convenu, dans ce processus, d'éliminer un certain nombre d'entre elles, parce qu'elles étaient peu utilisées ou obsolètes, et de simplifier le mécanisme de financement compensatoire. Il en est ainsi venu à revoir l'ensemble des facilités du FMI pour les adapter à une économie mondiale en mutation. Il a achevé ce réexamen en novembre 2000 par sa décision de

- rehausser l'attrait de la ligne de crédit préventive (LCP) (inutilisée jusqu'à présent) en rendant moins rigoureuses les modalités de suivi applicables aux pays admis à en bénéficier; simplifier les conditions d'achèvement de la «revue d'activation» pour rendre plus automatiques les décaissements; abaisser la majoration globale de la commission sur la LCP; et réduire la commission d'engagement de tous les accords de montant élevé. Le Conseil fera le point en novembre 2002.

- décourager un recours excessif aux ressources du FMI tout en libérant des fonds à l'intention d'autres

Échelonnement et suivi : achats trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation ou autres conditions

Mécanismes spéciaux

- **Facilité de réserve supplémentaire** (1997) : aide à court terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements causées par une crise de confiance soudaine du marché.

Limite d'accès : aucune; disponible uniquement si le besoin dépasse le plafond annuel ou cumulatif fixé dans le cadre de l'accord ordinaire connexe

Échéances (remboursement anticipé/obligatoire) : 1–1¹/₂ an/2–2¹/₂ ans

Commissions : taux ordinaire plus 300 points de base, avec majoration jusqu'à concurrence de 500 points de base après 2¹/₂ ans

Conditions : disponible uniquement dans le cadre d'un accord ordinaire assorti d'un programme et de mesures renforcées visant à rétablir la confiance du marché

Échelonnement et suivi : facilité disponible pendant un an; accès concentré en début de période, avec deux achats au minimum; achats ultérieurs sous réserve de la conditionnalité

- **Ligne de crédit préventive** (1999) : ligne de défense établie par précaution pour des pays membres affichant de solides antécédents de politique économique en temps normal, en vue de les aider à résister à la contagion

Limite d'accès : aucune, mais devrait être de 300 % à 500 % de la quote-part dans la pratique

Échéances (remboursement anticipé/obligatoire) : 1–1¹/₂ an/2–2¹/₂ ans

Commissions : taux ordinaire plus 150 points de base, avec majoration jusqu'à concurrence de 350 points de base après 2¹/₂ ans

Conditions : critères d'admissibilité : 1) aucun besoin de balance des paiements au départ; 2) évaluation positive de la politique économique par le FMI; 3) relations constructives avec les créanciers privés et progrès satisfaisants dans

pays par la majoration des commissions lorsque l'encours des tirages sur les tranches de crédit et au titre du mécanisme élargi dépasse un certain seuil.

- encourager le remboursement des prêts du FMI avant leur échéance par l'adoption du principe des rachats par anticipation, qui seront exigibles avant les obligations de rachat proprement dites. En général, la capacité d'un pays d'effectuer un rachat par anticipation sera le signe d'une amélioration plus forte que prévu de sa position extérieure. Les pays peuvent demander à tout moment une prolongation du délai fixé pour les rachats par anticipation; cependant, si un pays dépasse ce délai sans avoir obtenu sa prolongation du Conseil d'administration, son droit d'effectuer de nouveaux tirages, même au titre d'accords en vigueur, sera automatiquement suspendu. Le Conseil fera le point de l'expérience acquise dans ce domaine avant novembre 2005.

- procéder à un suivi post-programme plus étroit lorsque l'encours des crédits du FMI à un pays est élevé afin de surveiller la progression de celui-ci vers la

viabilité extérieure. Lorsque l'encours dépasse 100 % de la quote-part à l'expiration de l'accord, un suivi post-programme sera assuré jusqu'à ce que le niveau de l'encours tombe au-dessous de ce seuil.

Aide aux pays membres en 2000/2001

L'évolution favorable de la situation économique et financière mondiale a contribué à la baisse des nouveaux engagements du FMI, de 23,5 milliards de DTS au cours de l'exercice 2000 à 14,5 milliards de DTS pendant l'exercice 2001. Le FMI a approuvé neuf nouveaux accords de confirmation durant l'exercice 2001, engageant 2,1 milliards de DTS (au 15 août 2001, 1 DTS = 1,28038 dollar EU), et relevé de 11 milliards de DTS le montant engagé au titre de deux accords de confirmation en vigueur. Il a approuvé un nouvel accord élargi (en faveur de l'ex-République yougoslave de Macédoine) de 24 millions de DTS et un accord FRPC de 10,3 millions de DTS. Le montant engagé au titre de l'accord élargi en faveur du Yémen a été réduit de 33 millions de DTS.

la réduction de la vulnérabilité extérieure; 4) programme économique satisfaisant

Échelonnement et suivi : ressources approuvées pour une période maximale d'un an. Achats de faible montant (5 %–25 % de la quote-part) disponibles sur approbation. En principe, un tiers des ressources engagées est décaissé au moment de l'activation, le décaissement du solde étant déterminé à l'issue d'une revue post-activation

- *Mécanisme de financement compensatoire* (1963) : couvre un déficit des recettes au titre des exportations ou des services, ou un surcoût des importations de céréales, qui est temporaire et dû à des circonstances indépendantes de la volonté du pays membre. Cette facilité a été allégée en l'an 2000, avec l'élimination du volet financement pour imprévus de ce qui était la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus.

Limite d'accès : maximum 45 % de la quote-part pour chaque élément (déficit des recettes et surcoût des importations) avec un plafond combiné de 55 % de la quote-part

Échéances (remboursement anticipé/obligatoire) : 2¹/₄–4 ans/3¹/₄–5 ans

Commissions : taux ordinaire sans commission additionnelle

Conditions : disponible uniquement lorsqu'un pays membre est partie à un accord assorti des conditions des tranches supérieures de crédit, ou lorsque la position de sa balance des paiements, hors le déficit des recettes d'exportation, est satisfaisante

Échelonnement et suivi : généralement décaissé sur une période minimale de six mois conformément à la disposition correspondante de l'accord

- *Aide d'urgence*

1. Catastrophes naturelles (1962) : aide rapide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements dues à des catastrophes naturelles.

2. Au sortir d'un conflit (1996) : aide rapide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements dues aux répercussions de troubles civils ou de conflits armés internationaux.

Limite d'accès : 25 % de la quote-part, mais des montants plus élevés peuvent être obtenus dans des cas exceptionnels

Échéances (remboursement anticipé/obligatoire) : pas de remboursement anticipé attendu/3¹/₄–5 ans

Commissions : taux ordinaire sans commission additionnelle; possibilité de bonification d'intérêt si un financement est disponible

Conditions : déployer des efforts raisonnables pour venir à bout des difficultés de balance des paiements et mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et administratives pour poser les jalons d'un accord dans les tranches supérieures de crédit ou d'un accord FRPC

Échelonnement et suivi : néant

Facilité en faveur des pays à faible revenu

- *Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance* (1999) : aide à long terme aux pays qui ont des difficultés structurelles de balance des paiements profondément enracinées; vise à assurer une croissance durable propre à faire reculer la pauvreté (a remplacé la facilité d'ajustement structurel renforcée, créée en 1987).

Normes et limite d'accès : première utilisation, 90 % de la quote-part; autrement : 65 % de la quote-part; maximum : 140 % de la quote-part; maximum exceptionnel : 185 % de la quote-part

Échéances (remboursement anticipé/obligatoire) : pas de remboursement anticipé attendu/5¹/₂–10 ans

Commissions : taux d'intérêt concessionnel : 0,5 % par an, sans commission additionnelle

Conditions : fondé sur un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) qui est préparé par le pays membre dans le cadre d'un processus participatif et qui combine des mesures macroéconomiques, structurelles et de lutte contre la pauvreté

Échelonnement et suivi : décaissements semestriels (ou parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement des revues



Un vendeur de pastèques à Ho Chi Minh. Le FMI appuie les efforts de réforme structurelle du Vietnam par un accord au titre de sa facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Les engagements les plus élevés de l'exercice ont pris la forme d'un relèvement des montants des accords de confirmation existant en faveur de l'Argentine et de la Turquie, y compris un accord à court terme au titre de la FRS. En décembre 2000, le FMI a relevé de 5,8 milliards de DTS le montant accordé à la Turquie dans le cadre de la facilité de réserve supplémentaire (FRS) pour l'aider à faire face à la perte de confiance du marché. En mai 2001, le FMI a engagé en faveur de ce pays un montant additionnel de 6,4 milliards de DTS au titre des tranches de crédit. En janvier 2001, il a accru le montant de l'accord de confirmation en faveur de l'Argentine de 5,2 milliards de DTS, dont 2,1 milliards au titre de la FRS, pour soutenir ses réformes et améliorer son accès aux marchés de capitaux internationaux.

Nombre de pays ont déclaré qu'ils n'ont pas l'intention d'effectuer des tirages sur les ressources engagées par le FMI en leur faveur au titre de facilités non concessionnelles et n'acquiescent les lignes de crédit qu'à titre de

précaution. Seuls 16 des 37 accords de confirmation ou élargis en vigueur au cours de l'exercice ont fait l'objet de tirages. À la fin d'avril 2001, les soldes restant à tirer au titre des 25 accords de confirmation ou élargis encore en vigueur s'élevaient à 38,349 milliards de DTS, soit environ la moitié du total engagé de 73,298 milliards de DTS. Ce résultat tient non seulement au nombre élevé des accords de précaution, mais aussi aux dérapages survenus dans certains cas.

L'aide d'urgence du FMI a été faible au cours de l'exercice. Trois pays — République du Congo, Sierra Leone et République fédérale de Yougoslavie — ont reçu 138 millions de DTS au titre de la politique d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit.

Durant l'exercice, le FMI a décaissé 9,4 milliards de DTS, principalement en faveur de l'Argentine et de la Turquie. Les remboursements au FMI ont atteint 11,2 milliards de DTS, dont une partie au titre de prêts accordés pendant la crise de 1997-98. Le montant remboursé au cours de l'exercice a plus que compensé le montant décaissé, et l'encours des crédits du FMI au 30 avril 2001 se situait à 42,2 milliards de DTS, niveau légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent et en recul d'environ 18 milliards de DTS par rapport au sommet atteint durant la crise de 1997-98. ■

Une activité en développement rapide . . .

Expansion de l'assistance technique face aux besoins des pays membres

Le FMI offre aux États membres une assistance technique dans des domaines relevant de ses responsabilités fondamentales (politique macroéconomique, systèmes et politiques monétaires et de change, politique et gestion budgétaires, dette extérieure et statistiques macroéconomiques). C'est en 1964 que, en réponse aux demandes émanant d'un certain nombre de pays africains et asiatiques nouvellement indépendants, le FMI a commencé à fournir à ses membres une assistance technique pour les aider à mettre en place leurs propres banques centrales et ministères des finances.

Ces activités se sont rapidement développées et, au milieu des années 80, le nombre des effectifs chargés de ces opérations avait quasi doublé. Dans les années 90, nombre de pays — ceux de l'ex-URSS et plusieurs pays d'Europe de l'Est — sont passés de l'économie dirigée à l'économie de marché et ont sollicité, à cet effet, l'assistance technique du FMI. En outre, celui-ci aide des pays et des territoires (par exemple, Angola, Cambodge, Haïti, Kosovo, Liban, Namibie, Rwanda, Timor oriental et Yémen) à mettre en place des institutions après de graves troubles politiques. L'assistance technique du FMI est passée de presque 70 années-personnes en 1970 à 300 années-personnes en l'an 2000 et représente 15 % du total de ses dépenses administratives.

Nature de l'assistance technique

Le FMI fournit une assistance technique dans trois grands domaines :

- élaboration et application des politiques monétaire et budgétaire;
- rédaction et examen des textes de loi, règlements et procédures économiques et financières; il aide ainsi les pays à surmonter des difficultés qui sont souvent à l'origine de déséquilibres macroéconomiques;
- renforcement des capacités institutionnelles et autres (de banque centrales, Trésors, administrations fiscales et douanières, services statistiques, etc.).

L'assistance technique prend la forme de missions de courte ou longue durée effectuées par des experts auprès d'institutions de pays membres. En outre, le FMI assure la formation de fonctionnaires de ses pays membres par des cours offerts à son siège à Washington, ainsi qu'à l'Institut multilatéral de Vienne, à l'Institut de formation de Singapour, à l'Institut multilatéral d'Afrique, au Centre régional multilatéral pour l'Amérique latine et dans d'autres centres régionaux ou sous-régionaux. L'assistance est fournie par plusieurs départements du FMI.

Le Département de la monnaie et des changes met l'accent sur les opérations de banque centrale et les régimes de change, et aide à concevoir et à améliorer

les instruments de politique monétaire. Son assistance porte sur la réglementation, le contrôle et la restructuration du secteur bancaire, la gestion des devises et les opérations de change, l'organisation et la gestion de la banque centrale, la comptabilité de banque centrale, les systèmes de compensation et de règlement, les opérations monétaires et le développement du marché monétaire, et l'analyse et les études monétaires.

Le *Département des finances publiques* donne des conseils sur le recouvrement des recettes et l'administration fiscale et douanière, la gestion des dépenses publiques, notamment la préparation et l'exécution du budget, ainsi que les opérations du Trésor, la réforme des pensions et les dispositifs de protection sociale.

Le *Département des statistiques* aide les pays membres à se conformer aux normes de diffusion des données universellement acceptées. L'adoption de la norme spéciale de diffusion des données a déjà accru la demande de ses services d'assistance technique, qui portent sur les statistiques monétaires, de balance des paiements, du secteur réel et de finances publiques.

L'*Institut du FMI* assure la formation de fonctionnaires au siège du FMI et dans ses centres régionaux, ainsi que dans les pays eux-mêmes. Les cours et séminaires portent sur des sujets divers : programmation et politique financières, analyse financière, finances publiques, politique relative au secteur extérieur, statistiques, contrôle bancaire et opérations de change. L'Institut gère en outre des programmes de bourses (financés par le Japon et l'Australie) qui permettent à des économistes d'Asie d'étudier dans des universités japonaises, australiennes ou nord-américaines.

Le *Département juridique* aide les pays membres à rédiger des textes de loi et forme les juristes de haut niveau du secteur public, notamment dans les matières suivantes : banque centrale, banques commerciales, opérations de change et budget.

Le *Département de l'élaboration et de l'examen des politiques* donne des conseils sur la politique et la gestion de la dette, ainsi que sur la conception et l'exécution des réformes commerciales.

Le *Département de la trésorerie* fournit une assistance dans les domaines suivants : organisation et opérations financières du FMI, établissement et tenue des comptes du FMI, comptabilisation par les pays de leurs transactions avec le FMI et de leur position au FMI, et autres aspects des opérations des pays avec le FMI.

Le *Bureau des services des technologies de l'information* aide les pays à informatiser les opérations des banques centrales, ministères des finances et offices statistiques, et à moderniser les systèmes informatiques existants, pour leur permettre de tirer profit des technologies disponibles.

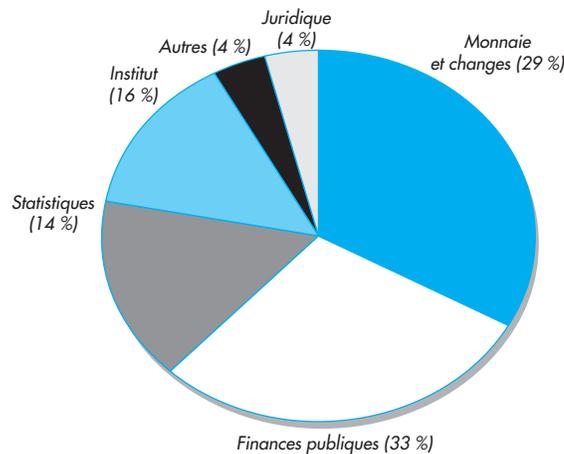
Coopération avec l'extérieur

Ces dernières années, les projets sont devenus à la fois plus vastes et plus complexes, exigeant des apports de fonds de multiples origines. À l'heure actuelle, les pro-

jets d'envergure mobilisent normalement plusieurs départements du FMI et plus d'un partenaire au développement. À cet égard, le FMI coopère surtout avec les Nations Unies et le PNUD, les gouvernements australien, britannique, canadien, danois, français, japonais, néerlandais, néo-zélandais et suisse, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et l'UE. Le gouvernement japonais apporte de

Ventilation fonctionnelle de l'assistance technique, exercice 2001

(En pourcentage des ressources totales)



Source : FMI, Rapport annuel 2001.

généreuses contributions annuelles au programme d'assistance technique et de bourses du FMI. Cette coopération avec les prestataires multilatéraux et bilatéraux permet non seulement de mobiliser l'aide financière nécessaire, mais aussi d'éviter que les conseils donnés par les uns et les autres ne se contredisent ou que leurs travaux ne fassent double emploi; elle a en outre donné lieu, sur le plan de la planification et de l'exécution, à une approche plus intégrée, et sa valeur ne fera que grandir à mesure que la demande d'assistance technique en matière de gestion macro-économique et financière s'accroîtra.

Face à une demande en hausse, le FMI doit bien définir les priorités de l'assistance technique pour assurer la répartition la plus efficace possible de ses ressources entre les pays et régions. Les départements géographiques du FMI contribuent au recensement des besoins d'assistance technique, aidés dans cette tâche par le Comité de l'assistance technique, qui est composé de cadres supérieurs de chaque département. Un certain nombre de conditions sont jugées essentielles à la réussite des programmes d'assistance technique : l'attachement des autorités aux réformes économiques et institutionnelles; un climat macro-économique stable et cohésif; une structure administrative adéquate et un personnel local doté des compétences requises. ■

Aider les pays à réaliser une croissance durable et à faire reculer la pauvreté

Par ses conseils et ses concours financiers, le FMI aide ses pays membres à faire face à leurs problèmes d'endettement extérieur. Son ultime objectif est de permettre aux pays débiteurs de réaliser une croissance durable, d'assurer la viabilité de leur balance des paiements et d'établir des relations normales avec leurs créanciers, en particulier d'accéder aux marchés financiers internationaux. Si les moyens utilisés ont évolué, la stratégie conserve ses grands axes :

- promouvoir un ajustement orienté vers la croissance et des réformes structurelles;
- maintenir un climat économique mondial favorable;
- garantir un soutien financier officiel (bilatéral ou multilatéral) et privé suffisant.

Rééchelonnement de la dette

Pour obtenir un rééchelonnement de leur dette bilatérale officielle, les pays débiteurs s'adressent habituellement au Club de Paris, un groupe informel de pays créanciers, formé essentiellement des pays de l'OCDE. Il s'agit en général de rééchelonner les arriérés et les paiements au titre du service de la dette rééchelonnable arrivant à échéance durant la période d'application d'un accord avec le FMI, avec un remboursement s'étendant sur plusieurs années. Pour assurer que cet allègement aide les pays à assurer de nouveau la viabilité de leur balance des paiements et à réaliser une croissance durable, le Club de Paris le lie à l'élaboration d'un programme appuyé par le FMI. En outre, pour décider de la portée et des conditions de l'accord, il s'appuie sur l'analyse et l'évaluation faites par le FMI de la position de balance des paiements et de la situation d'endettement du pays en question.

Ces vingt dernières années, le rééchelonnement s'est avéré efficace pour quelques pays à revenu intermédiaire en difficulté, qui ont réussi à stabiliser leur situation financière. Pour ce qui est des pays à faible revenu,

le Club de Paris a commencé non seulement à rééquilibrer leur dette, mais aussi à la réduire à la fin des années 80. Bien que les conditions de ces rééchelonnements soient devenues de plus en plus concessionnelles, nombre de pays pauvres ne se sont pas développés aussi rapidement qu'espéré et leur dette est restée élevée. Il fallait donc établir une nouvelle stratégie pour ces pays très endettés à faible revenu.

Initiative en faveur des PPTE

En 1996, le FMI et la Banque mondiale ont mis sur pied l'initiative en faveur des PPTE pour résoudre les problèmes d'endettement des pays pauvres qui n'ont pu ramener leur dette extérieure à un niveau soutenable par les mécanismes d'allègement traditionnels bien qu'ils aient mené une politique bien conçue. Cette initiative fournit aux pays admissibles une aide exceptionnelle qui leur permet de ramener leur dette extérieure à un niveau tel qu'ils peuvent assurer son service grâce à leurs recettes d'exportation et aux flux d'aide et de capitaux sans compromettre leur croissance à long terme, ni la lutte qu'ils mènent contre la pauvreté. Cette aide exceptionnelle, qui entraîne une réduction de la VAN de la dette publique extérieure (voir encadré), devrait permettre aux pays de débloquent des ressources pour lutter contre la pauvreté et stimuler la croissance.

Cette initiative est une approche globale, intégrée et concertée. C'est le premier effort qui associe les créanciers multilatéraux, le Club de Paris et les autres créanciers bilatéraux officiels ou commerciaux pour réduire la dette des pays pauvres les plus endettés en combinant politiques avisées, allègement généreux de la dette et nouveaux flux d'aide.

Devant la lenteur des progrès initiaux, et après de vastes consultations, l'initiative a été renforcée en 1999 de manière à accorder une aide plus substantielle et plus rapide à un plus grand nombre de pays, ceux-ci devant utiliser les ressources ainsi débloquentes pour combattre la pauvreté. Il est prévu qu'une quarantaine de pays bénéficieront d'un allègement de la dette à ce titre.

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

En septembre 1999, le FMI a voulu mettre l'accent plus explicitement sur la lutte contre la pauvreté dans le cadre d'une stratégie orientée vers la croissance. Il a remplacé la facilité d'ajustement structurel renforcée par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Les objectifs et les politiques figurant dans un programme appuyé par la FRPC proviendront directement de la stratégie de lutte contre la pauvreté du pays lui-même (voir ci-après).

Valeur actuelle nette de la dette

La valeur nominale de l'encours de la dette extérieure n'est pas une bonne mesure de la charge de la dette d'un pays si une grande partie de la dette extérieure est contractée à des conditions concessionnelles, à un taux d'intérêt inférieur au taux du marché. La valeur actuelle nette (VAN) de la dette, qui tient compte du degré de concessionnalité, est définie comme étant la somme de toutes les obligations futures au titre du service de la dette existante (intérêts et principal), actualisées au taux d'intérêt du marché. Si le taux d'intérêt d'un prêt est inférieur au taux du marché, la valeur actuelle nette de la dette est inférieure à sa valeur nominale, la différence représentant l'élément don.

La conditionnalité au titre de la FRPC privilégiera l'impact social des principales réformes et la gestion des affaires publiques; nombre de pays appliquant un tel programme bénéficient aussi d'un allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des PPTE.

Pendant l'exercice 2001, le FMI a approuvé 14 nouveaux accords au titre de la FRPC en faveur du Bénin, du Cameroun, de l'Éthiopie, de la Géorgie, de la Guinée-Bissau, du Kenya, du Lesotho, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de Madagascar, du Malawi, de Moldova, du Niger, de la République démocratique populaire lao et du Vietnam. Il a engagé 1,2 milliard de DTS au titre des nouveaux accords et approuvé une augmentation totale de 101,3 millions de DTS des accords existant en faveur du Ghana, du Kenya et de Madagascar; il a décaissé 0,6 milliard de DTS, contre 0,5 milliard de DTS l'exercice précédent. Au 30 avril 2001, 37 pays membres appliquaient un programme appuyé par un accord FRPC; les engagements du FMI s'élevaient à 3,3 milliards de DTS et les soldes non tirés à 2,0 milliards de DTS. Le FMI a décidé que les perspectives de croissance et la position extérieure de la Chine, de l'Égypte et de la Guinée équatoriale s'étaient améliorées au point que ces pays ne sont plus admissibles à l'aide FRPC. Le nombre de pays admissibles est donc tombé de 80 à 77 sur un an.

Admissibilité à l'initiative et à la FRPC

Pour être admis à recevoir une aide au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE ou des prêts à des conditions concessionnelles du FMI ou de la Banque mondiale, les pays doivent établir un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) avec la participation active de la société civile, d'organisations non gouvernementales, ainsi que de donateurs et institutions internationaux, afin de tenir compte de leurs circonstances propres. Ces documents décrivent l'état de la pauvreté dans le pays concerné et énoncent la stratégie à moyen et à long terme. Les pays doivent communiquer un rapport d'étape annuel sur l'application de leur stratégie et une mise à jour de leur DSRP tous les trois ans. L'objectif est de susciter de nouvelles idées quant aux mesures qui permettront aux pays de réaliser leurs objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté, ainsi que de se sentir davantage maîtres de leur programme.

Progrès dans le cadre de l'initiative

Début juillet 2001, 23 pays (dont 19 africains) avaient atteint le point de décision au titre de l'initiative renforcée et 1 au titre de l'initiative originale. Le FMI a engagé 1,3 milliard de DTS en faveur de ces pays sous la forme de dons au titre de l'initiative. Combinée à d'autres mécanismes, celle-ci réduira, en moyenne, l'endettement extérieur de ces pays de deux tiers environ (de 53 à 20 milliards de dollars). Il est prévu que les ressources ainsi libérées seront consacrées à l'éducation, à la santé, y compris la prévention et le traite-

ment du VIH/sida, au développement rural et à l'alimentation en eau, ainsi qu'à la construction de routes. L'Ouganda et la Bolivie ont reçu sans condition tout l'allègement de la dette promis au titre de l'initiative et plusieurs autres pays devraient atteindre ce point d'achèvement d'ici fin 2001.

En avril 2001, le Conseil d'administration est convenu que l'allègement consenti au titre de l'initiative est une bonne base pour assurer la viabilité de la dette à long terme des PPTE, mais que ceux-ci doivent continuer de mener une saine politique économique et d'opérer des réformes structurelles, aidés en cela par des ressources extérieures concessionnelles suffisantes et un meilleur accès de leurs exportations aux marchés des pays industrialisés. Le Conseil a souligné aussi que les PPTE doivent établir un climat propice à l'activité et à l'investissement privés, et les a engagés vivement à renforcer la gestion de leur dette en se montrant plus transparents et responsables, et en la coordonnant avec les politiques monétaire et budgétaire.

Enjeux pour l'avenir

Il s'agit premièrement de faire en sorte que davantage de PPTE atteignent le point de décision. Ce sera d'autant plus difficile que nombre de pays qui ne sont pas encore admissibles sont actuellement engagés dans un conflit armé intérieur ou international, ou viennent de sortir d'un tel conflit. Ils ont particulièrement besoin d'un allègement de la dette, étant donné la misère qui y règne et la reconstruction qui s'annonce. En outre, nombre d'entre eux ont de graves problèmes de gestion des affaires publiques. Ces pays ont besoin d'aide pour établir les antécédents de bonne exécution de la politique économique qui leur permettront d'atteindre le point de décision et de bénéficier d'un allègement de leur dette. Le second défi consiste à aider les pays ayant atteint le point de décision à appliquer comme prévu une politique économique avisée, qui fait reculer la pauvreté, pour parvenir au point d'achèvement de l'initiative et réaliser une croissance durable.

Annulation totale de la dette

La communauté internationale est régulièrement appelée à annuler toute la dette des pays les plus pauvres, mais ce ne serait pas le moyen le plus efficace ni équitable d'appuyer la lutte contre la pauvreté étant donné les ressources limitées disponibles. Aujourd'hui, le combat contre la pauvreté exige une vaste stratégie qui inclut les efforts que doivent déployer les pays les plus pauvres pour s'aider eux-mêmes, ainsi qu'une hausse de l'aide financière de la communauté internationale et un accès accru aux marchés des pays industrialisés. L'allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des PPTE n'est qu'un élément d'une action internationale qui cherche à éliminer l'obstacle à la croissance que représente la dette. Pendant longtemps encore, les pays pauvres auront besoin d'une aide à des conditions concessionnelles qui les aidera à

exécuter leur stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et à se débrouiller seuls.

Une annulation totale de la dette compromettrait les ressources dont les créanciers multilatéraux disposeront pour accorder de nouveaux prêts et se ferait au détriment des ressources à la disposition des autres pays en développement, dont certains sont tout

aussi pauvres, mais ont une dette extérieure moins élevée. Plus de 80 % des pauvres vivent dans des pays qui ne sont pas des PPTÉ. Pour ce qui est du FMI, une annulation totale de la dette épuiserait les ressources qui financent la FRPC et l'initiative en faveur des PPTÉ, et il devrait cesser d'accorder une aide concessionnelle à ses membres les plus pauvres. ■

Rôle du FMI . . .

La prospérité économique passe par la bonne gestion des affaires publiques

Il est établi qu'une bonne gestion publique influe directement sur l'efficacité et la croissance économiques, que le FMI a pour fonctions de promouvoir. Si celui-ci s'est de tout temps attaché à encourager les pays à corriger leurs déséquilibres macroéconomiques, à réduire l'inflation et à se doter d'une économie de marché, il est de plus en plus conscient que les pays doivent engager des réformes institutionnelles bien plus vastes pour obtenir et conserver la confiance du secteur privé et pour jeter les bases d'une croissance durable.

En matière de gestion publique, la responsabilité incombe avant tout aux autorités nationales, que le FMI a soutenues dans leur volonté de s'attaquer à cette question et dans leur détermination à cet égard. Il a contribué à une bonne gestion publique par ses conseils et son assistance technique, ainsi que par la diffusion de codes et de pratiques optimales visant à renforcer les institutions et systèmes et à améliorer le

fonctionnement des marchés. Par son assistance technique, le FMI

- aide les pays à améliorer la gestion des ressources publiques au moyen de réformes des institutions du secteur public (Trésor, banque centrale, entreprises publiques et services des statistiques officielles), y compris des procédures administratives telles que le contrôle des dépenses, la gestion du budget et le recouvrement des recettes;

- favorise la mise en place et le maintien d'un cadre économique et réglementaire (système de prix, régimes de change et de commerce, système bancaire et réglementations correspondantes, etc.) ouvert et stable qui soit propice au développement du secteur privé.

En juillet 1997, le Conseil d'administration a adopté des directives sur le rôle du FMI en matière de gestion publique (voir le site Web www.imf.org). Le FMI accordera une plus grande attention aux questions de gestion publique; c'est ainsi qu'il

Emprunts du FMI : AGE et NAE

Les souscriptions des pays membres du FMI constituent la source principale de ressources financières de l'institution. Cependant, quelques pays membres se sont engagés à prêter des fonds supplémentaires au FMI pour prévenir ou pallier le mauvais fonctionnement du système monétaire international. Il existe deux sources de financement supplémentaire : les accords généraux d'emprunt (AGE) et les nouveaux accords d'emprunt (NAE). Au titre des AGE et des NAE combinés, le FMI a 34 milliards de DTS (près de 45 milliards de dollars) à sa disposition.

Accords généraux d'emprunt

Au titre des AGE, 11 participants (des pays industrialisés ou leur banque centrale) sont convenus de prêter au FMI des montants spécifiés de leur monnaie dans des circonstances précises et à un taux d'intérêt lié à celui du marché. Les AGE ont été activés dix fois, dont la dernière en 1998 (c'était la première fois en vingt ans) pour financer une augmentation de l'accord élargi en faveur de la Russie. Le FMI a remboursé ces tirages début 1999 après avoir reçu la majorité des paiements de l'augmentation des quotes-parts au titre de la onzième révision générale. Mis en place en 1962, les AGE sont renouvelés tous les quatre ou cinq ans; ils l'ont été pour la dernière fois en 1997.

Nouveaux accords d'emprunt

Après la crise mexicaine de décembre 1994, il est devenu manifeste qu'un volume de ressources bien plus élevé serait peut-être nécessaire pour faire face à de futures crises financières. Les participants à une réunion du G-7 en juin 1995 ont demandé aux pays dont l'assise financière est solide de mettre en place des mécanismes de financement qui doubleraient le montant mis à la disposition du FMI au titre des AGE. C'est ainsi que sont nés les nouveaux accords d'emprunt (NAE) entre le FMI et 25 pays membres ou institutions. Ils ont été approuvés en janvier 1997 et sont entrés en vigueur en 1998. Les participants engagent des montants qui dépendent essentiellement de leur puissance économique relative, mesurée par leur quote-part au FMI. Les NAE constituent aujourd'hui le mécanisme de premier et principal recours, à moins qu'un participant aux AGE (tous les participants aux AGE participent aussi aux NAE) ne demande à utiliser les ressources du FMI, auquel cas une proposition de tirage peut être faite à l'un ou l'autre titre. Les NAE ont été activés pour la première fois en décembre 1998 pour financer un accord élargi en faveur du Brésil. Le FMI a remboursé ces tirages en mars 1999 après avoir reçu des paiements de l'augmentation des quotes-parts au titre de la onzième révision générale.

- traitera plus en détail, dans le cadre des consultations au titre de l'article IV et des programmes qu'il soutient, les questions de gestion publique qui relèvent de son mandat et de ses compétences;
- adoptera une démarche plus volontariste pour recommander les politiques à suivre et le développement d'institutions et de systèmes administratifs qui ne se prêtent plus, par la façon dont les ressources sont gérées, à la recherche du profit, à la corruption et aux activités frauduleuses;
- accordera le même traitement à tous les pays au regard de la gestion publique;
- intensifiera sa collaboration avec les autres institutions multilatérales, dont la Banque mondiale, pour mieux exploiter les complémentarités.

Le FMI limite son intervention dans le domaine de la gestion publique aux aspects économiques qui peuvent avoir une incidence macroéconomique significative, et la prévention est au cœur de cette stratégie. Pour déterminer si le FMI doit intervenir ou non, il y a lieu d'examiner si une mauvaise gestion publique aurait des effets importants sur les résultats macroéconomiques d'un pays à court et à moyen terme, ainsi que

sur sa capacité de poursuivre des politiques visant à assurer la viabilité extérieure et une croissance durable.

En février 2001, le Conseil a conclu, à l'issue de son examen de l'expérience du FMI en gestion publique, que les directives adoptées en 1997 conservent leur validité. Il a réaffirmé que l'action du FMI dans ce domaine est dictée par son mandat, qui est de promouvoir la stabilité macroéconomique et une croissance non inflationniste durable au moyen de la surveillance, d'une aide financière et de l'assistance technique. Il a noté que l'intensification de l'intervention du FMI a été facilitée par le consensus croissant de la communauté internationale sur l'importance d'une bonne gestion publique. La démarche actuelle du FMI laisse à celui-ci une marge d'appréciation relativement large. Certains administrateurs sont partisans d'une définition plus étroite des limites de son intervention pour réduire le risque de dérive et assurer que son action reste centrée sur ses principaux domaines de compétence. Il est prévu que des analyses plus poussées de l'expérience du FMI en matière de gestion publique seront intégrées aux réexamens futurs de la surveillance, de l'assistance technique et de la conditionnalité. ■

Normes et codes . . .

Le FMI évalue l'observation des normes et des codes par les pays

Lorsque les pays assurent une gestion économique et financière prudente et transparente, guidée par des normes et codes de bonnes pratiques universellement acceptés, le système financier international est plus stable et moins vulnérable aux crises. Nombre de pays, en particulier ceux qui sont dotés de marchés financiers bien établis, suivent depuis longtemps des normes et codes *nationaux*. Les normes *internationales* remontent à 1988, date à laquelle ont été énoncés les Principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace. À la suite des crises financières des années 90, la communauté internationale a redoublé d'efforts pour en réduire le risque et éviter qu'elles ne se reproduisent. Il est essentiel pour cela d'accroître la transparence et tout aussi crucial d'affiner les normes internationales existantes et, le cas échéant, d'en élaborer de nouvelles dans des domaines importants pour le bon fonctionnement des systèmes économiques et financiers des pays membres, de diffuser des informations sur les normes et d'encourager leur application.

Ces outils ne sont efficaces que s'ils sont acceptés et appliqués avec constance. Pour aider à assurer la stabilité du système financier mondial, les institutions de Bretton Woods évaluent par conséquent l'application par les pays des normes et codes qu'elles ont élaborés avec diverses instances internationales compétentes. Bien que les travaux de normalisation n'aient rien de nouveau, l'intérêt accru du FMI pour les normes et l'évaluation de leur application contribuera à cibler



les entretiens avec les autorités nationales et à améliorer le fonctionnement des marchés.

Observation des normes et codes

Le FMI et la Banque mondiale ont adopté, en fonction de leurs responsabilités respectives, des normes fondamentales applicables à onze domaines d'évaluation; ces normes se répartissent entre trois grandes catégories (qui se chevauchent parfois) : administrations publiques, secteur financier et secteur des entreprises (voir encadré, page 20). En 1999, ils ont lancé un programme pilote d'élaboration de rapports synoptiques (appelés ultérieurement rapports sur l'observation des normes et codes, ou RONC) qui consistent à évaluer

De gauche à droite : Andrew Crockett, Président de la Banque des règlements internationaux, Jack Boorman et Stanley Fischer, tous deux du FMI, lors d'une conférence sur les normes et les codes internationaux les 7 et 8 mars à Washington.

l'application et l'utilisation par un pays des normes qu'il juge les mieux adaptées à sa situation. Le Conseil d'administration du FMI a décidé de faire du RONC le principal outil d'évaluation et de l'intégrer au processus de surveillance. Il est d'avis que le lien entre cette évaluation et la surveillance doit rester informel et que les procédures conférant à certaines normes un caractère quasi obligatoire risquent d'alourdir excessivement ce processus.

Durant l'exercice 2001, le FMI et la Banque ont lancé un programme de sensibilisation sous la forme

Normes et codes utiles pour les travaux du FMI et de la Banque mondiale

Groupe 1 : Domaines considérés comme relevant directement de la compétence du FMI (stabilité monétaire et financière internationale) au moment du lancement du programme expérimental RONC.

Diffusion des données : Norme spéciale de diffusion des données/système général de diffusion des données (NSDD/SGDD), FMI.

Transparence des finances publiques : Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques, FMI.

Transparence des politiques monétaire et financière : Code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière (évaluée généralement dans le cadre du PESF).

Contrôle bancaire : Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace, Comité de Bâle (évalué généralement dans le cadre du PESF).

Groupe 2 : L'accent mis par le FMI sur le suivi du secteur financier dans l'exercice de ses fonctions de surveillance et le rôle joué par la Banque mondiale dans le développement du secteur financier font que ces domaines sont inclus dans les travaux opérationnels des deux institutions (et sont généralement évalués dans le cadre du PESF).

Valeurs mobilières : Objectifs et principes de la régulation financière, Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV).

Assurances : Principes de contrôle des assurances, Association internationale des contrôleurs d'assurances (AICA).

Systèmes de paiement : Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique, Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR).

Groupe 3 : Domaines considérés comme importants pour le bon fonctionnement des systèmes financiers nationaux et international et actuellement évalués par la Banque mondiale dans le cadre du programme expérimental RONC.

Gouvernement d'entreprise : Principes relatifs au gouvernement d'entreprise, OCDE.

Comptabilité : Normes comptables internationales, Comité des normes comptables internationales (CNCI).

Audit : Normes de vérification internationales, Fédération internationale des comptables.

Insolvabilité et droits des créanciers : La Banque mondiale, en collaboration avec d'autres organisations, est en train d'établir une norme dans ce domaine.

de séminaires et autres activités, complétés de rencontres organisées par d'autres organismes, en vue d'expliquer le rôle des normes et codes dans la mise en place de systèmes économiques et financiers solides, de décrire les progrès dans l'élaboration des normes, de faire connaître les conclusions des rapports d'évaluation et de recueillir des commentaires sur ces travaux. En avril 2001, plus de 100 RONC avaient été établis pour une quarantaine de pays et le but est de produire jusqu'à 100 rapports par an. Le FMI encourage les pays à publier leur RONC, car les informations sur l'observation des normes ont pour autre avantage d'aider les investisseurs dans leur prise de décision.

En avril 2001, le Conseil a traité du blanchiment de capitaux, qu'il a qualifié de problème de dimension planétaire qui risque de nuire à l'intégrité du système financier international, à la gestion des affaires publiques et à l'action contre la corruption. Soulignant la nécessité de renforcer la coopération internationale face à ce problème, le Conseil est convenu que le FMI pourrait contribuer davantage à la lutte contre ce fléau. Le FMI continuera à centrer son attention sur les principes de contrôle financier et n'étendra pas son rôle aux activités de répression. Il collaborera plus étroitement avec les principales instances internationales chargées de la lutte contre le blanchiment de capitaux, accroîtra son assistance technique et inclura les actions à l'encontre de ce problème dans le champ couvert par sa surveillance et ses autres activités lorsqu'elles se rapportent aux politiques macroéconomiques.

Par le programme d'évaluation du secteur financier et ses travaux sur les normes et codes, le FMI joue un rôle important dans la prévention des crimes financiers en aidant ses membres à adopter le cadre juridique et institutionnel ainsi que les procédures appropriés et à mettre en place un contrôle plus efficace.

Le Conseil a appelé les services du FMI à coopérer avec le Groupe d'action financière (GAFI), qui, aux côtés des groupes régionaux, dirige l'effort international contre le blanchiment de capitaux. Il est établi que les 40 recommandations du GAFI constitueront la norme à observer dans ce domaine et devront être adaptées aux travaux du FMI. En particulier, il faut harmoniser le processus du GAFI avec celui des RONC, c'est-à-dire que les normes du GAFI doivent s'appliquer de façon uniforme, concertée et volontaire.

Les enseignements acquis

Lorsqu'en janvier 2001 il a dressé le bilan des évaluations, le Conseil a noté que :

- le caractère volontaire de la participation au processus RONC est un élément d'importance pour la mobilisation d'un soutien en sa faveur dans les pays évalués;
- les évaluations doivent être indépendantes et obéir aux mêmes règles pour tous les pays;
- il faut tenir compte du stade de développement du pays et de ses spécificités culturelles et juridiques dans l'évaluation et y intégrer ces informations;

- le RONC peut aider les autorités à arrêter leur propre plan de réforme, sert à évaluer leur conformité aux normes et codes internationaux et, s'il est publié, est signe de la transparence de leurs politiques;
- il peut fournir des informations utiles à la surveillance et à l'assistance technique du FMI;
- les évaluations ne doivent pas se transformer en système de notation, ni donner lieu à des classements de type bon élève/mauvais élève.

Préoccupations suscitées par le processus

Certains membres ont exprimé des préoccupations au sujet du processus d'élaboration des normes et du rôle qu'y jouent les autorités nationales. Le Conseil tient à ce que tous les pays prennent part à la conception et à l'orientation des travaux sur les normes. Aussi envisage-t-il de revoir régulièrement la liste des normes retenues et les modalités d'évaluation. Les autorités

seront invitées à communiquer leur point de vue sur les évaluations RONC. Le FMI s'est attaché à définir les priorités des évaluations de manière à ce que celles-ci portent en premier lieu sur les normes dont l'application contribue le plus à la stabilité et aux résultats macroéconomiques des pays. Dans plusieurs cas, le FMI a adopté une approche consistant à fixer des repères en fonction du niveau de développement du pays (quoiqu'elle fasse craindre une discrimination à l'encontre des pays tenus à une norme plus basse). Les administrateurs reconnaissent en outre que les travaux sur les normes ont entraîné une hausse de la demande d'assistance technique adressée par les pays au FMI pour les aider à réaliser leurs auto-évaluations, à assurer leur mise en conformité aux normes et à donner suite aux recommandations issues des évaluations — et que le FMI joue un rôle dans la coordination de cette assistance. ■

Arriérés de paiements . . .

Le FMI met l'accent sur la prévention, la coopération, les mesures correctives et la dissuasion

Pour préserver la nature coopérative et les ressources financières du FMI, ainsi que leur accès à d'autres sources de financement officiel et privé, les pays membres doivent honorer à l'échéance leurs obligations financières envers l'institution. Les arriérés doivent être réglés aussi rapidement que possible.

Stratégie

La stratégie de coopération du FMI, renforcée en 1990, contribue à prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés et à éviter que les arriérés existants ne persistent (six mois ou plus). La stratégie comprend trois volets et implique que le FMI, la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales encouragent les pays membres à résoudre le problème de leurs arriérés.

Prévention. Pour prévenir l'apparition de nouveaux arriérés, le FMI assortit l'utilisation de ses ressources de conditions, évalue la viabilité extérieure à moyen terme et la capacité de remboursement de l'emprunteur, et coopère avec les donateurs et les autres créanciers officiels pour assurer un financement adéquat des programmes d'ajustement qu'il appuie, évalue les garde-fous mis en place par les banques centrales qui reçoivent ses ressources et fournit à ses membres une assistance technique pour les aider à élaborer et à appliquer des réformes.

Collaboration intensifiée et méthode des droits. Grâce à une collaboration plus étroite, les pays membres sont plus à même d'élaborer et d'appliquer des politiques économiques et structurelles propres à venir à bout de leur problème de balance des paiements et de leurs arriérés. Les pays ayant des arriérés peuvent ainsi établir de bons antécédents en matière de politique économique et de paiements, mobiliser des ressources

auprès de créanciers et donateurs internationaux et être à jour dans le règlement de leurs obligations envers le FMI et les autres créanciers. Cette approche a conduit à la normalisation des relations entre le FMI et la plupart des pays qui avaient des arriérés de longue date lorsque la stratégie a été renforcée en 1990.

Protéger ses ressources

Pendant l'exercice 2001, le FMI a renforcé son dispositif de protection de ses ressources, notamment en adoptant des procédures d'évaluation des garde-fous mis en place par les banques centrales des pays membres utilisant ses ressources. Ces évaluations, qui ont débuté en juillet 2000, portent sur le contrôle interne, la comptabilité, la communication des données et la vérification des comptes au sein des banques centrales, et donc sur leur capacité de gestion de leurs ressources, y compris celles du FMI. Si des vulnérabilités sont identifiées, les services du FMI proposent des mesures correctives, notamment des mesures qui pourraient être appliquées avant de nouveaux décaissements.

Cette nouvelle stratégie a été adoptée après plusieurs cas de communication de données inexacts dans le cadre de programmes appuyés par le FMI et après des allégations de détournement de ressources du FMI. Ce système renforcé vise à compléter la conditionnalité, l'assistance technique et les autres moyens qui assurent traditionnellement l'utilisation appropriée des prêts du FMI. En conséquence, les banques centrales ont pris davantage conscience des questions de transparence et de gestion dans leurs opérations, et on espère qu'elles mettront en place des garde-fous plus efficaces. En outre, le FMI a pris des mesures pour faire face à la communication de données inexacts et au détournement de données qui lui sont communiquées.

Dans certains cas, la politique économique d'un pays est formulée dans le cadre d'un «programme d'accumulation de droits», qui a beaucoup de points communs avec un programme ordinaire de stabilisation macroéconomique et de réformes structurelles appuyé par le FMI. Il permet aux pays qui ont des arriérés de longue date d'accumuler, par leurs efforts d'ajustement et de réforme, des droits de tirage sur les ressources du FMI. Les décaissements ne sont effectués qu'après que le pays membre a conclu le programme de manière satisfaisante et réglé ses arriérés, et que le FMI a approuvé un accord subséquent.

Mesures correctives. La stratégie prévoit une succession de mesures correctives d'intensité croissante lorsque les pays membres ayant des arriérés ne coopèrent pas activement avec le FMI pour résoudre ce problème. Ces mesures vont de la limitation provisoire de l'utilisation des ressources du FMI au retrait forcé du FMI.

En juillet 1999, le Conseil a établi un processus de désescalade de certaines mesures correctives afin d'encourager les pays membres en situation d'arriérés prolongés à coopérer avec le FMI pour régler ces arriérés et rétablir leur accès aux ressources du FMI. Dans ce cadre, le Conseil déterminera que le pays membre a commencé à coopérer en vue de résoudre ses problèmes d'arriérés, une période d'évaluation sera établie pendant laquelle il est attendu que la coopération sera encore renforcée et les mesures correctives prises seront éliminées progressivement.

Évolution des impayés

Les arriérés prolongés envers le FMI sont tombés à 2,26 milliards de DTS au 30 avril 2001, contre

2,32 milliards de DTS un an plus tôt. Quatre États membres — Libéria, République démocratique du Congo, Somalie et Soudan — sont responsables de presque toutes les obligations impayées envers le FMI.

Le Conseil d'administration a examiné les obligations impayées de deux pays membres pendant l'exercice 2000/2001. Le 15 novembre 2000, le Conseil a noté un relâchement dans l'exécution de la politique économique au Libéria et une détérioration des relations du pays avec des créanciers et donateurs extérieurs. Il a décidé de ne pas prendre de nouvelles mesures correctives avant la prochaine revue, prévue d'ici le 15 novembre 2001. Le 31 juillet 2000, le 20 novembre 2000 et le 5 mars 2001, le Conseil a noté que le Soudan respectait ses engagements en matière de paiements et que la politique économique avait été exécutée comme prévu, dans l'ensemble, sur la période 1999–2001. Conformément à sa politique de désescalade des mesures correctives, le Conseil a rétabli les droits de vote du Soudan au FMI à compter du 1^{er} août 2000.

En ce qui concerne la République démocratique du Congo, une équipe des services du FMI s'est rendue à Kinshasa au début de 2001. En mai, une mission de suivi a tenu des entretiens pour les consultations de 2001 au titre de l'article IV et a abouti à un accord sur un programme surveillé par les services du FMI pour la période juin 2001–mars 2002.

Fin avril 2001, l'État islamique d'Afghanistan, l'Iraq, le Libéria, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan restaient irrecevables à utiliser les ressources générales du FMI. Le Libéria et la République démocratique du Congo faisaient l'objet d'une déclaration de non-coopération, et les droits de vote de cette dernière restaient suspendus. ■

Bureau d'évaluation indépendant (BEI)

Pendant l'exercice 2001, le Conseil d'administration du FMI a décidé de mettre en place un bureau qui procéderait à des évaluations objectives et indépendantes de l'action et des opérations de l'institution. Ces évaluations, qui bénéficient du soutien total de la direction, ont pour but de développer la culture du savoir au sein de l'institution, d'asseoir sa crédibilité aux yeux de l'opinion, de faire mieux comprendre la nature de son travail et d'assister le Conseil d'administration dans sa tâche de surveillance et de gestion du système monétaire et financier international. Le BEI sera indépendant de la direction et des services du FMI et travaillera en toute autonomie vis-à-vis du Conseil d'administration. Il est devenu opérationnel en juillet 2001.

C'est en janvier 1993 que le Conseil d'administration a évoqué pour la première fois la mise en place d'un bureau d'évaluation indépendant, mais sans résultat concret : le FMI a continué de procéder à ses propres

évaluations, notamment de ses programmes pendant la crise asiatique, de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) et de sa surveillance, et à en publier les résultats. Par la suite, le FMI a sollicité et publié des évaluations externes de la FASR, de ses activités de recherche et de sa surveillance.

En mars 2000, le Conseil d'administration s'est penché sur la question du recours exclusif à des experts externes pour des évaluations indépendantes, jugeant que, en dépit de la qualité généralement élevée des évaluations effectuées jusqu'ici, leur manque de familiarité avec les détails des opérations et de la mission du FMI pourrait limiter la valeur pratique de leurs conseils.

En avril 2000, le Conseil a donc décidé de mettre en place un bureau d'évaluation indépendant au sein du FMI. Montek Singh Ahluwalia (Inde) en a été nommé directeur et est entré en fonction en août 2001. M. Ahluwalia, économiste de renom, siégeait à la Commission du plan de l'Inde et était membre du groupe des conseillers économiques du Premier Ministre indien. Il a exercé les fonctions de Secrétaire aux finances au Ministère indien des finances de 1993 à 1998.



Montek Singh
Ahluwalia,
Directeur du BEI

Les DTS s'ajoutent aux réserves et constituent l'unité de compte du FMI

Le DTS est un instrument de réserve international créé par le FMI en 1969 en vue de compléter les avoirs existants — avoirs officiels en or et en devises et positions de réserve au FMI — des pays membres. Ces derniers en reçoivent un montant proportionnel à leur quote-part et ils peuvent utiliser les DTS pour obtenir des devises d'autres pays membres et pour effectuer des paiements au FMI. Les allocations ne sont pas des emprunts; les pays membres peuvent se servir des DTS pour répondre à un besoin de financement au titre de la balance des paiements sans avoir à prendre des mesures économiques ni à assumer d'obligations de remboursement. Cependant, en cas d'utilisation, le pays membre doit acquitter le taux d'intérêt du DTS sur la différence entre son allocation et ses avoirs, tandis qu'un pays membre qui en a acquis un montant dépassant son allocation reçoit des intérêts. Depuis 1970, un total de 21,4 milliards de DTS a été attribué aux pays membres en deux allocations.

Le DTS est aussi l'unité de compte du FMI et d'un certain nombre d'autres organisations internationales aussi bien mondiales que régionales. Son taux d'intérêt sert de base pour calculer les commissions perçues sur les financements ordinaires du FMI et le taux d'intérêt versé aux pays membres créanciers de l'institution. Au 30 avril 2001, les monnaies de quatre pays membres étaient arrimées au DTS.

Calcul de la valeur du DTS

La valeur du DTS étant déterminée au moyen d'un panier de monnaies, les variations de l'une d'entre elles sont généralement compensées en partie ou en totalité par celles des autres composantes. En conséquence, le DTS tend à être plus stable que toute monnaie du panier, ce qui explique son utilité comme unité de compte. La composition du panier est révisée tous les cinq ans afin de s'assurer que les monnaies incluses sont représentatives de celles qui servent aux transactions internationales et que chacune d'elles a un coefficient de pondération exprimant le rôle qu'elle joue dans le système commercial et financier mondial. La dernière révision en date s'est achevée en octobre 2000. Le Conseil d'administration a alors décidé de modifier le panier de calcul, à compter du 1^{er} janvier 2001, afin de prendre en compte le fait que l'euro devient la monnaie commune à un certain nombre de pays membres et de refléter le rôle grandissant des marchés de capitaux internationaux. Le nouveau panier se compose du dollar EU, de l'euro, du yen et de la livre sterling. Sa valeur, qui est déterminée quotidiennement à partir des cours des principaux marchés internationaux des devises, est indiquée sur le site www.imf.org/external/np/tre/sdr/basket.htm.

Valeur du DTS le 15 août 2001

Monnaie	Montant de monnaie	Taux de change ¹	Équivalent en dollar EU
Euro	0,4260	0,91040	0,387830
Yen	21,0000	120,56000	0,174187
Livre sterling	0,0984	1,43660	0,141361
Dollar EU	0,5770	1,00000	0,577000
			Total 1,280378

1 DTS = 1,28038 dollar EU

1 dollar EU = 0,781019 DTS

¹Unités monétaires pour 1 dollar EU, sauf pour le yen, qui est coté en dollars EU pour une unité monétaire.

Source : FMI, Département de la trésorerie.

Calcul du taux d'intérêt du DTS

Le taux d'intérêt du DTS, qui est fixé chaque semaine, est la moyenne pondérée des taux de certains instruments à court terme des marchés des monnaies du panier susmentionné. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les taux représentatifs sont l'euribor (taux interbancaire offert sur les avoirs en euros à trois mois) pour l'euro, le rendement des effets de financement publics japonais à treize semaines pour le yen et ceux des bons du Trésor à trois mois des États-Unis et du Royaume-Uni pour le dollar et la livre sterling, respectivement.

Utilisation du DTS

Avoir strictement officiel, le DTS est détenu par les pays membres participant au Département des DTS, par certains détenteurs officiels agréés (autres institutions financières internationales ou entités jouant le rôle de banque centrale commune à des pays membres, par exemple la Banque centrale européenne) et par le FMI lui-même. Il sert principalement aux transactions avec le FMI qu'effectuent les pays membres s'acquittant du règlement d'obligations envers lui, dont une partie doit avoir lieu en DTS, ou aux paiements par le FMI d'intérêts et de principal dus aux pays membres. Les transactions sont facilitées par les accords volontaires passés avec treize pays et une banque centrale, aux termes desquels les parties sont prêtes à acheter ou à vendre des DTS contre des monnaies librement utilisables dans les transactions internationales, sous réserve que leurs propres avoirs en DTS ne dépassent pas certains niveaux. Le FMI peut aussi désigner des participants dont les positions de balance des paiements et de réserve brutes sont jugées suffisamment fortes pour qu'ils fournissent, contre DTS, des devises à d'autres participants ayant besoin de réserves en raison de la situation de leur balance des paiements. Cependant, le plan de désignation préparé à cette fin chaque trimestre n'a plus été utilisé depuis 1987 en raison du succès des accords volontaires.

Le total des transferts de DTS est tombé à 17,8 milliards pendant l'exercice 2001 (contre 22,9 milliards pour l'exercice précédent). Le chiffre le plus élevé (49,1 milliards) avait été atteint lors de l'exercice 1999 par suite des paiements consécutifs au relèvement des quotes-parts au titre de la onzième révision générale.

Allocation de DTS

L'un des buts essentiels du FMI est de faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international. Ceci suppose notamment des niveaux adéquats de réserves internationales. En cas de besoin global à long terme d'ajouter aux réserves, le Conseil des gouverneurs peut décider de compléter les réserves existantes en allouant des DTS. Cette décision, qui exige 85 % des voix, permet à tous les pays membres de recevoir des DTS proportionnellement à leur quote-part. Deux allocations générales ont déjà eu lieu, dont la plus récente (le 1^{er} janvier 1981) s'était concrétisée par le versement aux 141 pays membres d'alors de 12,1 milliards de DTS, ce qui avait porté le total des DTS alloués à 21,4 milliards.

Position de liquidité . . .

La situation financière du FMI reste solide

Après s'être améliorée fortement en 1999 du fait de l'augmentation des quotes-parts, la position financière du FMI est restée forte pendant l'exercice 2001.

Si les concours financiers et les autres transactions du FMI sont financés principalement sur les souscriptions de quotes-parts des pays membres, les fonds ne sont disponibles qu'en partie pour venir en aide à ces derniers. Les ressources actuellement utilisables de l'institution se composent, d'une part, de ses avoirs en

Plus du cinquième des pays membres n'ont jamais reçu de DTS, car ils sont entrés au FMI après le 1^{er} janvier 1981. En outre, d'autres n'ont pas participé à chaque allocation. Après avoir examiné le rôle et les fonctions du DTS à la lumière de l'évolution du système financier mondial et en vue de garantir que tous les participants au Département des DTS auront reçu une part équitable des allocations cumulatives, le Conseil des gouverneurs a adopté en septembre 1997 le projet de quatrième amendement aux Statuts du FMI. Quand l'amendement sera approuvé, il en résultera une allocation spéciale et unique égale à 21,4 milliards de DTS, qui doublera le niveau actuel des allocations cumulatives. L'amendement sera sans effets sur le droit qu'a déjà le FMI d'allouer des DTS s'il constate un besoin global à long terme de compléter les réserves.

Le projet d'amendement sera adopté lorsque 110 pays — les trois cinquièmes des pays membres — représentant 85 % du total des voix l'auront accepté. Au 15 juillet 2001, 108 pays membres disposant de 72 % des voix y avaient consenti. En conséquence, l'amendement prendra effet s'il est approuvé par les États-Unis et un seul autre pays membre. ■

lisables a nécessairement été engagée au titre d'accords en vigueur et doit être conservée en fonds de roulement. Par conséquent, les ressources utilisables non engagées, nettes, sont les fonds disponibles pour assurer de nouveaux financements et faire face aux demandes de remboursement de créances liquides sur le FMI (positions de réserve) des pays membres. Au 30 avril 2001, ces ressources se chiffraient à 78,8 milliards de DTS, soit environ 37 % des quotes-parts.

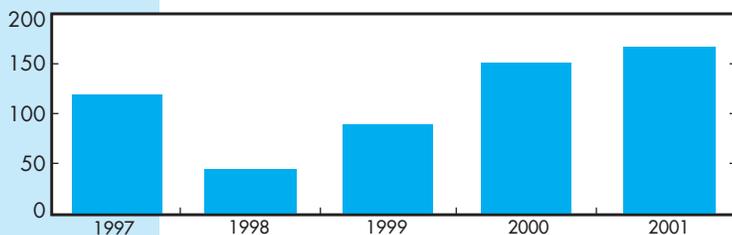
Au 30 avril 2001, le ratio ressources utilisables non engagées, nettes/engagements liquides était de 168,4 %.

Au cours de l'exercice 2001 sont arrivés à expiration un certain nombre d'accords, dont une grande partie des ressources n'avaient pas été tirées, y compris les accords avec la Corée, le Mexique et la Russie; en conséquence, quelque 7,0 milliards de DTS sont devenus disponibles. En outre, la situation financière de trois pays (Corée, Oman et Qatar) a été jugée suffisamment solide pour que leur monnaie puisse être incluse dans le programme de transactions financières susmentionné. L'augmentation de la quote-part de la Chine a fourni des ressources utilisables supplémentaires.

En vertu de ses Statuts, le FMI peut compléter les ressources tirées des quotes-parts en recourant aux nouveaux accords d'emprunt et aux accords généraux d'emprunt (voir encadré, page 18). Aucun tirage n'a eu lieu pendant l'exercice sur ces deux lignes, dont le montant total de 34 milliards de DTS est intégralement disponible. ■

Ratio de liquidité du FMI

(Pourcentage; au 30 avril)



Source : FMI, Rapport annuel 2001.

monnaies des pays se trouvant dans une situation financière solide et qui sont inclus dans le programme de transactions financières (voir encadré, page 25) et, d'autre part, de DTS. Le FMI n'a pas recours aux monnaies des pays membres qui utilisent ses ressources ou dont la situation financière n'est pas jugée suffisamment solide. En outre, une partie de ces ressources uti-

Le revenu annuel net du FMI est versé aux réserves

Comme toute institution financière, le FMI tire des revenus de paiements d'intérêts et de commissions sur ses prêts et il utilise ces ressources pour couvrir ses coûts de financement et ses dépenses administratives. Lorsque le Conseil d'administration fixe l'objectif de revenu net en début d'exercice, deux principes importants le guident: les soldes de précaution (qui se composent des réserves et d'un compte conditionnel spécial) doivent, d'une part, couvrir en totalité l'encours des crédits aux pays membres ayant des arriérés prolongés envers le FMI et, d'autre part, laisser une marge pour le risque correspondant à l'encours des crédits consentis aux pays membres qui effectuent leurs paiements à l'échéance. Sur la base des projections de revenu et de dépenses de l'exercice, le Conseil fixe ensuite le taux de commission ordinaire (lié au taux d'intérêt du DTS) qui est perçu sur l'utilisation des ressources du FMI; ce taux peut être modifié au milieu de l'exercice en fonction du revenu net effectif enregistré depuis son début si l'on prévoit que le revenu de l'ensemble de l'exercice s'écartera sensiblement de la projection. En fin d'exercice, l'excédent éventuel du revenu par rapport à l'objectif est généralement reversé aux pays membres qui ont acquitté des commissions pendant les douze mois écoulés; un déficit est compensé pendant l'exercice suivant.

En novembre 2000, le FMI a institué des commissions additionnelles proportionnelles aux totaux des encours afin de décourager une utilisation excessive de ses ressources dans les tranches de crédit, y compris au titre d'accords de confirmation et dans le cadre du mécanisme élargi de crédit. En outre, le FMI perçoit sur les prêts à plus court terme au titre de la facilité de réserve supplémentaire (FRS) et de la ligne de crédit préventive des commissions additionnelles qui varient en fonction de la période pendant laquelle le crédit est en cours. Le produit des commissions additionnelles, qui est affecté aux réserves du FMI, n'entre pas en compte dans le calcul de l'objectif de revenu de l'exercice. Le revenu du FMI provient aussi des paiements qu'effectuent les pays membres débiteurs sous la forme de commissions de tirage, de commissions d'engagement et de commissions spéciales sur les arriérés.

Le FMI verse des intérêts (rémunération) sur les créances envers lui (positions de réserve) à un taux compris entre un minimum de 80 % et un maximum de 100 % — c'est le cas actuellement — du taux d'intérêt du DTS. Le calcul des taux de commission et de rémunération fait intervenir un mécanisme qui permet de partager équitablement entre les créanciers et les débiteurs la charge des arriérés. Ainsi, le FMI recouvre le revenu sacrifié du

fait de commissions impayées en relevant le taux de commission et en abaissant le taux de rémunération; lorsque les pays membres paient les arriérés de commission, il rembourse les montants prélevés.

En avril 2000, le Conseil a fixé le taux de commission ordinaire pour l'exercice 2001 à 115,9 % du taux d'intérêt du DTS de manière à atteindre l'objectif de revenu visé. Le revenu net total du FMI pour l'exercice 2001 s'est établi à 175 millions de DTS, dont 119 millions provenant de l'actif net de la caisse de retraite et 9 millions de revenu net de la FRS. Comme convenu au début de l'exercice, 42 millions de DTS de revenu net excédant l'objectif de revenu ont été restitués aux pays membres qui avaient acquitté des commissions pendant l'exercice 2001, ce qui a réduit rétroactivement le taux de commission à 113,7 % du taux d'intérêt du DTS. En conséquence, les 175 millions de DTS de revenu net ont été versés aux réserves du FMI (les 9 millions de revenu net de la FRS à la réserve générale et le reste à la réserve spéciale). Le total des réserves atteignait 3,3 milliards de DTS au 30 avril 2001, contre 3,1 milliards un an plus tôt.

Le taux de commission ordinaire pour l'exercice 2002 a été fixé à 117,6 % du taux d'intérêt du DTS. ■

Programme de transactions financières

Le programme de transactions financières ne concerne que l'aide financière au titre du compte des ressources générales. Les ressources de ce compte ne sont pas prêtées, mais bien «achetées» par le pays membre. Le FMI accorde une aide financière aux pays membres en leur fournissant des avoirs de réserve prélevés sur ses propres avoirs ou obtenus en invitant les pays membres se trouvant dans une position financière solide à échanger des avoirs du FMI en leur monnaie contre des monnaies utilisables. Ces pays «solides» sont choisis par le Conseil d'administration sur la base d'une évaluation de leur situation économique, notamment de l'évolution récente et prospective de leur balance des paiements et de leurs réserves, des tendances de leur taux de change, ainsi que du volume et des échéances de leurs obligations au titre de la dette extérieure.

Les montants transférés et reçus par les pays membres participants sont gérés de manière à assurer que leurs positions créditrices respectives au FMI restent approximativement identiques par rapport à leurs quotes-parts, dans le cadre d'un plan trimestriel indicatif des transactions financières. Au 30 avril 2001, 39 pays membres participaient au financement des transactions du FMI. Le FMI publie sur son site Web les résultats du programme de transactions financières pour le trimestre prenant fin trois mois avant la publication.

Le FMI reconnaît l'importance de la politique sociale

En s'acquittant de sa mission de promotion de la coopération monétaire internationale, d'une croissance équilibrée du commerce international et de la stabilité des taux de change, le FMI contribue à un développement économique et humain durable. Il se rend compte qu'un programme macroéconomique efficace doit inclure des mesures qui s'attaquent de front à la pauvreté et aux questions sociales et que, à cet effet, les programmes qu'il appuie doivent prévoir des dépenses sociales qui mettent l'accent sur l'amélioration de l'éducation et de la santé des pauvres.

Le FMI est conscient que l'appui de la population aux programmes d'ajustement économique (la « prise en main » des programmes) est nécessaire pour assurer leur efficacité et qu'une bonne santé et une bonne éducation contribuent à stimuler la croissance et à faire reculer la pauvreté, et vice versa.

parence du processus décisionnel des autorités nationales et leur capacité de suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté et de l'évolution sociale.

Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont préparés par les autorités nationales avec la participation de la société civile et l'appui du FMI, de la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement. Ils décrivent les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales qui visent à promouvoir la croissance et à combattre la pauvreté, et s'inscrivent dans un dialogue qui permet au FMI d'assurer que les programmes sociaux et sectoriels de lutte contre la pauvreté sont conformes à la politique macroéconomique qu'il soutient. Les mesures appuyées par la facilité du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), qui s'adresse aux pays membres à faible revenu (voir encadré sur les facilités du FMI, pages 12–13), sont issues de la stratégie globale énoncée dans le DSRP. Fin juin 2001, les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale avaient examiné 5 DSRP définitifs et 37 DSRP intérimaires (plan d'action et calendrier préparés par les autorités nationales en vue de l'établissement d'un DSRP définitif), la plupart de pays africains.

Résultats

Selon un récent examen des dépenses sociales dans un échantillon représentatif de 32 pays à faible revenu qui ont reçu l'appui du FMI pendant la période 1985–99, ces pays ont accru leurs dépenses sociales et amélioré leurs indicateurs sociaux. Les résultats varient d'un pays à l'autre, mais, pour l'ensemble du groupe et en valeur réelle, les dépenses d'éducation par habitant ont augmenté en moyenne de 3,4 % par an et celles de santé de 3,3 %. Une hausse plus modeste des dépenses d'éducation a été observée en Afrique. Les indicateurs sociaux ont progressé aussi : en moyenne et sur un an, le taux de scolarisation primaire a augmenté de 0,9 %; le taux de scolarisation primaire et secondaire des filles de 1,2 % et de 1,3 %, respectivement, et la diffusion de contraceptifs de 5,3 %; la mortalité infantile a diminué de 1,8 % et celle des moins de 5 ans de 2,2 %.

Entre 1990 et 1999, les dépenses militaires ont diminué de 1,2 point du PIB dans les pays à faible revenu appliquant un programme appuyé par le FMI, tandis que les dépenses de santé et d'éducation augmentaient de 0,8 point du PIB.

Évaluation des effets sociaux

Le FMI est déterminé à intégrer une évaluation des effets sociaux dans les programmes appuyés par la FRPC. Il s'agit d'évaluer les effets de la politique des pouvoirs publics sur le bien-être de différents groupes



Des jeunes filles d'Abidjan participent à la journée mondiale du sida organisée par le Ministère ivoirien de la santé. Une bonne santé et une bonne éducation contribuent à stimuler la croissance et à faire reculer la pauvreté.

Le FMI et les questions sociales

Dans ce domaine, le FMI recherche activement les conseils d'autres institutions, notamment des banques régionales de développement, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation internationale du travail, de l'Organisation mondiale de la santé et en particulier de la Banque mondiale. Sur la base de ces conseils, le FMI explique aux pays comment des programmes sociaux et sectoriels de lutte contre la pauvreté peuvent s'inscrire et être financés dans un cadre macroéconomique favorable à la croissance. Il recense non seulement des dépenses improductives qui doivent être comprimées pour débloquer des ressources aux fins des soins de santé et de l'éducation primaires, mais aussi des dépenses essentielles qui doivent être maintenues ou accrues. Grâce au dialogue et à son assistance technique, le FMI contribue aussi à améliorer la trans-

sociaux, en particulier ceux qui sont vulnérables et pauvres. Les pays qui en sont capables procéderont à cette évaluation en préparant leur DSRP. Pour les pays qui ne disposent pas des capacités nécessaires, le FMI se fondera sur les travaux effectués par la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement dans le processus des DSRP.

Lorsqu'il ressort de cette évaluation qu'une mesure donnée (par exemple, la dévaluation de la monnaie) aura peut-être un effet négatif sur les pauvres, d'autres mesures ou un filet de protection sociale sont mis en place, ou le calendrier est ajusté. Dans les programmes appuyés par le FMI, il s'agit par exemple de subventions ou de prestations en espèces pour certains groupes vulnérables; d'une meilleure distribution des produits de base, comme les médicaments; de contrôles des prix temporaires pour certains produits de base; d'indemnités de licenciement et de recyclage pour les agents de l'État

qui ont perdu leur emploi et de programmes de travaux publics créateurs d'emplois. Environ trois quarts des pays à faible revenu qui appliquaient un programme appuyé par le FMI pendant la période 1994-98 ont inclus un filet de protection sociale dans leur programme.

Que peut encore faire le FMI?

Le FMI améliore la collecte des données sur les dépenses sociales et le suivi des indicateurs sociaux, en particulier dans les pays pauvres très endettés. Les travaux en cours sur le processus des DSRP devraient établir un lien plus solide entre les dépenses sociales et les indicateurs sociaux, et mettre davantage l'accent sur les moyens d'aider les pauvres. En outre, le FMI et la Banque mondiale aident les pays pauvres très endettés à renforcer leur capacité de suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. ■

Chronologie . . .

Le FMI s'adapte à l'évolution des besoins des pays membres

1945

27 décembre

Entrée en vigueur des Statuts après leur signature par 29 États représentant 80 % des quotes-parts initiales.

1946

8-18 mars

Assemblée inaugurale du Conseil des gouverneurs du FMI à Savannah (États-Unis) : adoption de la Réglementation générale; accord sur l'établissement du siège du FMI à Washington et élection des premiers administrateurs.

6 mai

Douze administrateurs (cinq nommés et sept élus) tiennent leur réunion inaugurale à Washington.

27 septembre-5 octobre

Première Assemblée annuelle des Conseils des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale à Washington.

1947

1^{er} mars

Début des activités du FMI.

8 mai

Premier tirage sur le FMI (par la France).

1952

13-14 août

L'Allemagne et le Japon entrent au FMI.



Mt. Washington Hotel, Bretton Woods, New Hampshire : c'est là qu'ont été signés les Statuts du FMI et de la Banque mondiale en 1944.

1^{er} octobre

Le Conseil d'administration approuve l'uniformisation des accords de confirmation.

1962

5 janvier

Les administrateurs approuvent les modalités des accords généraux d'emprunt (AGE).

1963

27 février

Création du mécanisme de financement compensatoire.

1967

29 septembre

Le Conseil des gouverneurs approuve le projet de création du DTS.

1969*28 juillet*

Entrée en vigueur du premier amendement des Statuts portant création d'un mécanisme de financement fondé sur les DTS, après son acceptation par les trois cinquièmes des pays membres détenant les quatre cinquièmes des voix attribuées.

1970*1^{er} janvier*

Première allocation de DTS.

1971*15 août*

Les États-Unis informent le FMI qu'ils n'achèteront ni ne vendront plus librement de l'or pour le règlement des transactions internationales. Les parités fixes et la convertibilité du dollar sont abolies.

18 décembre

Après quatre mois de négociations, l'Accord du Smithsonian réaligne les principales monnaies et relève le prix de l'or. Le FMI crée un régime temporaire de taux centraux et de marges élargies.

1972*26 juillet*

Le Conseil des gouverneurs adopte la résolution portant création du Comité des Vingt.

1973*19 mars*

Les pays de la CE décident de laisser leurs monnaies flotter conjointement par rapport au dollar.

1974*12-13 juin*

Le Comité des Vingt adopte un programme d'action pour favoriser l'évolution du système monétaire. Le Conseil d'administration crée le mécanisme pétrolier, adopte des «Orientations pour la gestion des taux de change flottants» et une nouvelle méthode d'évaluation du DTS à partir d'un panier de 16 monnaies.

13 septembre

Le FMI crée le mécanisme élargi de crédit, qui permet d'accorder une aide à moyen terme aux pays membres en proie à des difficultés de balance des paiements dues à des changements structurels.

3 octobre

Le Comité intérimaire, créé le 2 octobre, tient sa réunion inaugurale.

1976*5 mai*

Le Conseil crée un fonds fiduciaire, alimenté par le produit des ventes d'or, pour fournir aux pays

membres en développement un soutien à la balance des paiements. Il définit les politiques et procédures à suivre pour les ventes d'or.

2 juin

Première vente d'or par adjudication organisée par le FMI en vertu des dispositions arrêtées par le Comité intérimaire pour la vente d'un tiers des avoirs en or du FMI au profit des pays en développement.

1977*4 février*

Le FMI effectue ses premiers décaissements au titre du fonds fiduciaire.

29 août

Le Conseil crée le mécanisme de financement supplémentaire.

1978*1^{er} avril*

Le deuxième amendement des Statuts entre en vigueur : les États membres peuvent désormais adopter le régime des changes de leur choix.

24 septembre

Le Comité intérimaire entérine le relèvement de 50 % des quotes-parts dans le cadre de la septième révision générale qui, une fois approuvée par tous les pays membres, portera les ressources générales du FMI à 58,6 milliards de DTS; il consent à trois nouvelles allocations annuelles, de 4 milliards de DTS chacune, dont la première est fixée à janvier 1979.

1979*23 février*

Entrée en vigueur du mécanisme de financement supplémentaire.

1980*25 avril*

Le Comité intérimaire reconnaît que le FMI doit jouer un rôle plus grand dans l'ajustement et le financement des déséquilibres des paiements en apportant un volume d'aide plus important pour des périodes plus longues.

17 septembre

Le FMI décide d'unifier et de simplifier, à compter du 1^{er} janvier 1981, le panier de monnaies qui sert à calculer la valeur et le taux d'intérêt du DTS : il sera composé des monnaies des cinq plus gros exportateurs de biens et services pour la période 1975-79 (dollar EU, deutsche mark, franc français, yen et livre sterling).

1^{er} décembre

Le FMI annonce que 128 pays membres ont consenti au relèvement des quotes-parts dans le cadre de la septième révision générale et que le nombre mini-

mum d'approbations requis pour cette augmentation, qui portera le total des quotes-parts à 60 milliards de DTS, a été atteint.

1981

1^{er} janvier

Le FMI emploie pour la première fois le panier de monnaies simplifié pour déterminer la valeur journalière du DTS.

13 mars

Le FMI décide d'instituer une politique d'accès élargi à ses ressources à la suite de l'engagement de la totalité des ressources du mécanisme de financement supplémentaire et en attendant que la huitième révision générale des quotes-parts prenne effet.

7 mai

Le Directeur général du FMI et le Gouverneur de l'Agence monétaire de l'Arabie Saoudite (SAMA) signent un accord de prêt permettant au FMI d'emprunter jusqu'à 8 milliards de DTS pour financer sa politique d'accès élargi, qui devient ainsi opérationnelle.

21 mai

Le FMI décide d'accorder des concours financiers aux pays membres qui éprouvent des difficultés de balance des paiements dues au renchérissement excessif de leurs importations de céréales. Cette assistance est intégrée au mécanisme de financement compensatoire.

1982

13 août

Début de la crise de la dette, marquée par les difficultés du Mexique à assurer le service de sa dette. Le FMI appuie le programme d'ajustement du Mexique et d'autres pays ayant des difficultés du même ordre.

1983

Février-mars

Le Comité intérimaire décide d'augmenter les quotes-parts dans le cadre de la huitième révision générale. Le Conseil des gouverneurs adopte une résolution dans ce sens.

30 novembre

L'augmentation des quotes-parts dans le cadre de la huitième révision générale prend effet.

30 décembre

Les dix participants aux accords généraux d'emprunt se mettent d'accord pour les réviser et les élargir.

1985

6-7 octobre

Le Comité intérimaire décide que les 2,7 milliards de DTS qui seront versés au fonds fiduciaire de 1985 à 1991 financeront des prêts concessionnels accordés aux pays membres à faible revenu.

2 décembre

Le Directeur général du FMI et le Président de la Banque mondiale appuient l'initiative de M. Baker, Secrétaire au Trésor des États-Unis, qui demande aux pays débiteurs de prendre des mesures d'ajustement



Le 7 mai 1981, le *Cheikh Abdul Aziz Al-Quraishi* (à gauche), Gouverneur de l'Agence monétaire de l'Arabie Saoudite, et *Jacques de Larosière*, Directeur général du FMI, ont signé un accord qui permet au FMI d'emprunter jusqu'à 8 milliards de DTS pour financer sa politique d'accès élargi.

de grande envergure, aux banques multilatérales de développement d'accorder des prêts à l'ajustement structurel plus élevés et plus efficaces et aux banques commerciales d'accroître leurs prêts.

1986

27 mars

Le FMI crée la facilité d'ajustement structurel pour fournir aux pays en développement à faible revenu une aide concessionnelle à la balance des paiements.

1987

22 février

Le Directeur général du FMI participe à la réunion des ministres des finances des six grands pays industrialisés. Les ministres s'engagent par l'Accord du Louvre à intensifier la coordination de leur action et à coopérer étroitement pour promouvoir la stabilité des taux de change «autour des niveaux actuels».

29 décembre

Le FMI crée la FASR pour aider les pays membres à faible revenu qui exécutent, sur trois ans, des programmes macroéconomiques et structurels vigoureux visant à redresser leur balance des paiements et à favoriser la croissance.

1988

23 août

Le Conseil crée la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus pour compenser les déficits de recettes d'exportation dus à des circonstances indépendantes de leur volonté et les aider à poursuivre leur ajustement malgré les perturbations extérieures.

25–26 septembre

Le Comité intérimaire approuve la stratégie renforcée de coopération en matière d'arriérés.

1989

23 mai

Le Conseil renforce la stratégie visant à résoudre le problème de la dette des pays en développement, sur la base des propositions de M. Brady, Secrétaire au Trésor des États-Unis. Les pays appliquant de vigoureux programmes d'ajustement auront accès aux ressources du FMI pour les opérations de réduction de l'encours et du service de la dette.

1990

7–8 mai

Le Comité intérimaire accepte de relever les quotes-parts de 50 % et recommande le troisième amendement des Statuts, qui prévoit la suspension des droits de vote et droits connexes des pays membres en situation d'impayés. Le Comité approuve le programme d'accumulation de droits qui permet aux pays membres ayant des arriérés de longue date envers le



Des vendeurs de limonade près de la Place rouge à Moscou. Le FMI a approuvé un accord de confirmation en faveur de la Russie en août 1992 après la dissolution de l'Union soviétique.

FMI d'établir de bons antécédents en matière de résultats économiques et de paiements, et d'accumuler ainsi des droits en vue de tirages ultérieurs.

28 juin

Le Conseil propose de porter les quotes-parts de 90,1 milliards de DTS à 135,2 milliards de DTS dans le cadre de la neuvième révision générale.

Novembre

Le Conseil approuve un élargissement temporaire des mécanismes du FMI pour venir en aide aux pays touchés par la crise du Golfe.

1991

5 octobre

L'URSS signe un accord d'assistance technique avec le FMI, en prévision de sa demande d'adhésion.

1992

Avril–mai

Le Conseil approuve l'adhésion au FMI de pays issus de l'ex-URSS.

5 août

Le FMI approuve un accord de confirmation de 719 millions de DTS en faveur de la Russie.

11 novembre

Le Conseil adopte le troisième amendement des Statuts, qui prévoit la suspension des droits de vote d'un État membre, à une majorité de 70 %, si celui-ci est déclaré inadmissible à utiliser les ressources générales du FMI et persiste à ne pas s'acquitter de ses obligations. Les augmentations de quotes-parts au titre de la neuvième révision générale prennent effet.

1993

16 avril

Le Conseil approuve la création de la facilité pour la transformation systémique, qui vise à aider les pays membres à surmonter les difficultés de balance des paiements dues au passage à l'économie de marché et qui sera opérationnelle jusqu'à fin 1994.

1994

23 février

Le Conseil engage les opérations dans le cadre de la FASR prorogée et élargie.

Mars–mai

Le FMI approuve des accords en faveur de 13 pays africains de la zone franc à la suite du réaligement du franc CFA opéré en janvier.

6 juin

Le FMI annonce la création de trois postes de Directeur général adjoint.

2 octobre

Le Comité intérimaire adopte la Déclaration de Madrid, qui appelle les pays industrialisés à soutenir la croissance économique, à réduire le chômage et à prévenir une résurgence de l'inflation, les pays en développement à assurer une croissance durable et les économies en transition à poursuivre des efforts vigoureux de stabilisation et de réforme.

1995

1^{er} février

Le Conseil approuve en faveur du Mexique un accord de confirmation de 12,1 milliards de DTS, engagement le plus élevé de l'histoire du FMI jusqu'alors.

1996

26 mars

Le Conseil approuve en faveur de la Russie un accord élargi de 6,9 milliards de DTS, montant le plus élevé qu'il ait octroyé à ce titre.

16 avril

Le FMI établit la norme spéciale de diffusion des données à l'intention des pays membres qui ont ou cherchent à gagner accès aux marchés internationaux des capitaux.

Septembre

Le Comité intérimaire et le Comité du développement adoptent l'initiative en faveur des PPTE.

1997

27 janvier

Le Conseil approuve les NAE, qui constituent le premier et principal recours en cas de besoin de ressources supplémentaires.

25 avril

Le Conseil approuve la diffusion — à titre volontaire — de notes d'information au public après la conclusion des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres, en vue de faire connaître au public le point de vue du FMI.

20 septembre

Le Conseil approuve le projet d'amendement des Statuts qui permet à tous les membres de recevoir une part équitable des allocations cumulatives de DTS.

4 décembre

Le Conseil approuve en faveur de la Corée un accord de confirmation de 15,5 milliards de DTS, engagement le plus élevé de l'histoire du FMI.

17 décembre

Après la crise financière en Asie, le FMI crée la facilité de réserve supplémentaire pour aider ses membres à faire face à une perte soudaine et déstabilisatrice de la confiance du marché. La FRS a été utilisée le jour suivant à l'appui de l'accord de confirmation en faveur de la Corée.

1998

8 avril

L'Ouganda est le premier pays à bénéficier d'un allègement de dette (environ 350 millions de dollars en VAN) au titre de l'initiative PPTE, auquel le FMI contribuera pour environ 160 millions de dollars.

20 juillet

C'est la première fois depuis vingt ans que le FMI a recours aux AGE (augmentation de 6,3 milliards de DTS du montant de l'accord élargi en faveur de la Russie), et la première fois qu'il le fait pour venir en aide à un non-participant.

2 décembre

Le FMI a recours pour la première fois aux NAE en vue de financer un accord de confirmation en faveur du Brésil.

1999

1^{er} janvier

Onze pays membres européens adoptent l'euro. Il est accordé à la Banque centrale européenne, qui



assure la conduite de la politique monétaire de la zone euro, le statut d'observateur au FMI.

22 janvier

Les augmentations de quote-part résultant de la onzième révision générale entrent en vigueur, portant le total des quotes-parts à 212 milliards de DTS.

23 avril

Pour compléter la FRS, le Conseil crée la ligne de crédit préventive à l'intention des pays membres dont la politique économique est saine mais qui pourraient être victimes de crises venues d'autres pays.

30 septembre

Le Conseil des gouverneurs approuve la transformation du Comité intérimaire et financier international. Il est prévu d'organiser des réunions préparatoires des représentants du comité. Le Conseil adopte une résolution qui prévoit de procéder exceptionnellement à la vente hors marché d'or du FMI, à concurrence de 14 millions d'onces, pour permettre à celui-ci de financer sa part de l'initiative PPTE renforcée.

9 novembre

Michel Camdessus, Directeur général, annonce qu'il démissionnera au début de l'an 2000 après treize années passées à la tête du FMI.

22 novembre

La FASR est transformée en facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), dont l'objectif est de stimuler une croissance durable pour accroître le niveau de vie et réduire la pauvreté.

10 décembre

L'Ouganda est le premier pays à recevoir une aide au titre de la FRPC.

La récolte de pommes de terre près de La Paz. La Bolivie et l'Ouganda sont les deux premiers pays à avoir atteint le point de décision au titre de l'initiative en faveur des PPTE.



Ian S. McDonald
Rédacteur en chef
Sara Kane · Sheila Meehan
Elisa Diehl
Rédactrices
Philip Torsani
Maquettiste/Graphiste

Édition française

Division française
Bureau des services linguistiques
Marc Servais
Traduction
Annette Berthail-Costa
Correction & PAO

Le *Bulletin du FMI* (ISSN 0250-7412) est publié également en anglais (*IMF Survey*) et en espagnol (*Boletín del FMI*). Aux 23 numéros qui paraissent chaque année s'ajoutent un supplément annuel consacré au FMI ainsi qu'un index annuel. Les opinions et les informations contenues dans le *Bulletin* ne représentent pas nécessairement la position officielle du FMI, de même que les cartes publiées, qui sont extraites de l'Atlas mondial de *National Geographic* (sixième édition). Les articles du *Bulletin* peuvent être reproduits à condition que la source soit citée. Le courrier à la rédaction doit être adressé à Current Publications Division, Room IS7-1100, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.), ou par messagerie électronique à imfsurvey@imf.org. Téléphone : (202) 623-8585. Expédition par courrier première classe pour le Canada, les États-Unis et le Mexique et par avion pour les autres pays. Le tarif annuel de l'abonnement est de 79 dollars EU pour les entreprises et les particuliers. Les demandes d'abonnement doivent être adressées à Publication Services, Box X2001, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Fax : (202) 623-7201. E-mail : publications@imf.org.



Le centre de conférences de la RAS de Hong Kong. Après la rétrocession de Hong Kong en 1997, le FMI a augmenté la quote-part de la Chine pour tenir compte de sa nouvelle position dans l'économie mondiale.

2000

Février

Le FMI élimine son mécanisme de financement de stocks régulateurs et le volet «pour imprévus» de la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus dans le cadre de la rationalisation et de la simplification de ses facilités.

23 mars

Le Conseil choisit Horst Köhler (Allemagne) comme huitième Directeur général du FMI.

Mars-avril

Le Conseil engage un examen plus large des mécanismes de financement du FMI et convient d'éliminer les fonds de stabilisation de la monnaie, ainsi que les opérations de réduction de la dette et du service de la dette.

10 avril

Le Conseil convient de mettre en place un bureau d'évaluation indépendant qui sera chargé d'évaluer les opérations et les politiques de l'institution.

22 mai

Le système général de diffusion des données entre dans sa phase opérationnelle.

1^{er} août

Le Conseil rétablit les droits de vote du Soudan, qui avaient été suspendus en août 1993.

20 décembre

La République fédérale de Yougoslavie devient le 183^e pays membre du FMI.

2001

8 janvier

Horst Köhler, Directeur général du FMI, et James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, annoncent que 22 pays, dont 18 africains, sont admis à bénéficier d'un allègement de leur dette au titre de l'initiative en faveur des PPTE. Cet allègement repré-

sentera une réduction de deux tiers, en moyenne, de la dette extérieure de ces pays.

2 février

Le FMI approuve une augmentation de la quote-part de la Chine de 4.687,2 millions de DTS à 6.369,2 millions de DTS afin que celle-ci reflète la position du pays dans l'économie mondiale après la rétrocession de la RAS de Hong Kong.

1^{er} mars

Le FMI annonce la mise en place d'un Département des marchés de capitaux internationaux pour renforcer sa surveillance, et mieux prévenir et gérer les crises.

7 mars

Le Conseil convient de recentrer les conditions dont l'utilisation des ressources du FMI est assortie (la «conditionnalité»).

Mars

Le Conseil adopte un système renforcé de garde-fous permettant de contrôler l'utilisation des ressources financières mises à la disposition des pays membres.

8 mai

Stanley Fischer, Premier Directeur général adjoint du FMI, annonce qu'il quittera son poste dans le courant de l'année.

7 juin

M. Köhler annonce les nominations de Anne O. Krueger comme Première Directrice générale adjointe, de Timothy Geithner comme Directeur du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques, de Gerd Häusler comme Directeur du Département des marchés de capitaux internationaux, et de Kenneth Rogoff comme Directeur du Département des études.



Anne O. Krueger



Timothy Geithner



Gerd Häusler



Kenneth S. Rogoff